Les origines du français québécois

publié par
Raymond MOUGEON et Édouard BENIAK

«LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC»
1re SECTION

11

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
SAINTE-FOY, 1994

Les sources historiques de la prononciation du français du Québec[1]

Yves-Charles MORIN
Département de linguistique
Université de Montréal

1. Introduction

Dans une communication présentée à l'ACFAS en 1981[2], je me proposais de comparer un certain nombre de caractéristiques de la prononciation et de la morphologie 1) des français de Paris et de Montréal et 2) de onze patois[3] de la région parisienne et de l'Ouest de la France. L'exercice était facile et, la plupart du temps, les français de Paris et de Montréal s'opposaient aux patois. Par exemple, la triphtongue *eau* de l'ancien français est presque toujours devenue une monophtongue [o] à Paris et à Montréal, comme dans *chapeau* ou *veau*, mais est souvent restée une diphtongue [eo̯], [io̯], [io̯], etc., ou même quelquefois une triphtongue [io̯u̯] dans les patois. Pour la phonologie, on peut observer que les oppositions de longueur du XVIIe siècle ont disparu en finale de mot à Paris et à Montréal, alors qu'elles se sont longtemps maintenues ailleurs, ce qui permet ainsi, par exemple, de distinguer le masculin *cru* [krȳ] de son féminin *crue* [krȳ(ə)] (encore observable dans la région parisienne hors Paris; cf. Durand 1936: 252-254). Enfin, en morphologie, le pronom clitique *je* servait pour la première personne du pluriel dans la plu-

[1] Cette recherche a été subventionnée en partie par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et par le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche du Québec. Ce travail a grandement bénéficié de nombreux échanges avec M. Philippe Barbaud – qu'il en soit chaleureusement remercié. J'aimerais aussi remercier ma collègue Louise Dagenais pour sa collaboration précieuse, Mme Marthe Faribault et M. Richard Patry pour leurs nombreuses suggestions. Il va de soi que je suis seul responsable des erreurs qui ont pu se glisser dans ce texte.

[2] «Les origines historiques de la phonologie et de la morphologie du français de Montréal: le français de Paris», 49e Congrès annuel de l'ACFAS, Sherbrooke, 15 mai 1981.

[3] Pour l'usage des termes «dialecte», «patois» et «français régional», voir section 2.

part de ces patois, par exemple *je savons* «nous savons», mais ni à Paris ni à Montréal[4].

Le résultat n'était pas très surprenant et a été noté par tous les chercheurs qui ont examiné les faits dans une perspective vraiment historique (de Rivard 1914 à Dagenais 1986, par exemple). Rivard décrivait le «franco-canadien» comme un «parler régional, relativement uniforme, sans être homogène, et que caractérisent des formes patoises diverses, incorporées au *français populaire commun* du nord de la France» (1914:40, c'est moi qui souligne). Les termes de la comparaison favorisaient le rapprochement observé: à Paris et Montréal, grands centres urbains, j'opposais la campagne; la documentation aussi – avec des descriptions récentes pour Paris et Montréal, mais quelquefois anciennes pour les autres.

J'aimerais reprendre ici le problème particulier des correspondances historiques dans la prononciation du français du Québec, des dialectes des régions dont sont issus la majorité des colons et de la norme parisienne qu'on peut reconstruire à partir des travaux des grammairiens et des lexicographes, dans le but de rassembler les matériaux nécessaires pour comprendre comment s'est façonnée la prononciation du français au Québec et de voir à quel point la genèse de ce dernier est différente de celle des français régionaux de l'Europe francophone.

Cette présentation comprendra quatre parties. Dans la première, j'examinerai brièvement les relations entre les patois, les français régionaux et la norme parisienne (section 2). Dans la seconde, je rappellerai quelques modèles de la genèse du français au Québec (section 3). Dans la troisième, je ferai quatre études de cas particuliers: l'évolution de la triphtongue *eau/iau* de l'ancien français (section 4), l'évolution du [ɔ] ouvert de l'ancien français maintenant en finale de mot (section 5), l'évolution des [e] fermés de l'ancien français qui n'ont jamais été allongés (section 6) et l'évolution des voyelles moyennes antérieures *e* ([e], [ɛ]) de sources diverses mais qui ont été allongées avant ou pendant le XVIIe siècle (section 7). J'examinerai enfin (section 8) comment les différents modèles de genèse examinés permettent de rendre compte des changements illustrés par ces études de cas.

2. Patois, français régionaux et norme parisienne

2.1. *Patois et français régionaux*

On distingue dans de nombreuses régions de l'Europe francophone deux couches dialectales. La première – qu'on appelle traditionnellement «patois» – remonte aux dialectes du Moyen Âge et a été fortement influencée

[4] La forme *je savons* n'est pas une forme de singulier, comme on l'entend malheureusement trop souvent dans les pastiches de parler rural en France ou d'acadien au Québec.

par divers adstrats, dont le plus important est souvent la norme parisienne (cf. par ex. Bloch 1921). La deuxième – qu'on appelle «français régional[5]» – est le résultat local de la propagation de la norme parisienne, plus ou moins marqué par les substrats et adstrats dialectaux (cf. Chaurand 1985). La distance entre ces deux couches peut être plus ou moins grande: extrême dans des régions comme l'Alsace ou l'ouest de la Bretagne où des dialectes non romans dominaient au Moyen Âge, encore relativement importante dans le Midi ou la Gascogne, elle peut passer presque inaperçue en Île-de-France.

Dans de nombreuses régions, les patois sont maintenant disparus ou moribonds. Là où ils survivent, la plupart des patoisants utilisent aussi le français régional. Il n'en a pas toujours été ainsi, mais il est difficile de savoir quelle était, à un moment donné et dans une région déterminée, la proportion relative des personnes parlant surtout le patois, à la fois le patois et le français régional, et surtout le français régional – surtout si, comme on peut le penser, il n'y a pas vraiment de dichotomie stricte entre les deux couches dialectales.

Les français régionaux se sont développés plus ou moins tôt selon les régions et les milieux sociaux. Dans «les milieux aristocratiques, [...] la cour royale (suivie par la cour comtale de Champagne) commence à développer une sorte de sentiment normatif basé sur le parler francien à partir de la fin du 12e siècle [...] Pour le milieu du 13e siècle, le Brabançon Adenet le Roi confirme d'ailleurs que la norme parisienne est également adoptée par certains grands seigneurs «tiois»» (Kristol 1989: 336; cf. aussi Van Hoecke 1987: 74). Dans les milieux instruits, mais socialement moins élevés, cette norme peut se faire sentir beaucoup plus tard, en particulier dans le nord et l'est de la France, comme il ressort des écrits juridiques: «la substitution des formes locales par celles du modèle parisien ne commence que vers la fin du 15e siècle et ne s'achève qu'au 16e siècle en ce qui concerne les régions politiquement françaises» (Kristol 1989: 337, d'après Gossen 1957: 427-459). Et encore ne s'agit-il là que de changements orthographiques souvent bien antérieurs à l'adoption du phonétisme de la norme parisienne.

Jusqu'au XIVe siècle, la langue de la cour royale ne constitue pas encore le seul pôle d'attraction linguistique. Kristol (1989) établit que la norme picarde «a opposé une résistance considérable au modèle parisien», son influence se faisant sentir jusqu'en Angleterre. Son analyse suggère que certains aspects de la norme parisienne elle-même pourraient très bien ne pas être originalement franciens mais plutôt picards.

La propagation de la norme parisienne est un processus continu qui s'étend donc sur plusieurs siècles, et qui a pu commencer très tôt. Il en résulte

[5] Ce terme ne serait pas approprié à certaines réalités politiques modernes, selon Poirier (1987).

que certaines formes modernes des français régionaux peuvent correspondre à des états antérieurs disparus de la norme contemporaine. Par exemple, on ne peut exclure que le maintien du [ə] final dans les français méridionaux soit moins un résultat du substrat dialectal que la rétention de la norme parisienne du XVIe siècle.

Enfin, cette propagation peut être relativement indirecte, différents niveaux de français régionaux servant de relais, avec des résultats parfois surprenants. Ainsi le français régional rural du Béarn a-t-il récemment remplacé la voyelle finale [ɛ] de mots comme *gobelet* ou *extrait* par [e] sous l'influence du français régional urbain (Moreux 1989); de la même manière en Auvergne, c'est sous l'influence de français régionaux plus prestigieux que le [o] fermé accentué, pourtant conforme à la norme parisienne moderne, a été remplacé par [ɔ] ouvert devant une consonne, comme dans les mots *rose* ['rōzə] > ['rɔzə] ou *chaude* ['ʃōdə] > ['ʃɔdə] (Dauzat 1906: 203 et Bonnaud 1973: 14)[6].

2.2. *La norme parisienne*

Il faut bien comprendre que la norme parisienne est une norme sociale qui correspond à l'usage d'abord de l'aristocratie à la cour du roi de France puis de la bourgeoisie au pouvoir et des idéologues à leur service. On la connaît relativement bien à partir du XVIe siècle, grâce aux témoignages des grammairiens (en particulier ceux qu'a colligés Thurot 1881-1883) et des lexicographes, nombreux à partir du XVIIIe siècle (en particulier ceux qui ont été saisis dans la banque de données décrite par Morin 1989)[7].

Il ne faut pas la confondre avec le français populaire parisien ni avec les patois (ruraux) de l'Île-de-France. Il y a bien sûr des relations évidentes entre les trois usages. La norme parisienne a certainement la même base historique que les patois franciliens, mais a subi beaucoup plus d'influences

[6] Dans les analyses qui vont suivre, j'essaierai de distinguer les «patois» des «français régionaux modernes». Les témoignages qui cherchent à rendre compte de la couche dialectale la plus proche des dialectes historiques seront considérés comme représentatifs du patois (en particulier les atlas linguistiques et les monographies sur les parlers anciens qu'on distingue du français). Dans de nombreuses régions et en particulier dans les régions voisines de Paris, la distinction entre les deux niveaux peut être relativement arbitraire. Il faudra comprendre alors que sous la rubrique «patois» on peut souvent comprendre «une des variétés (conservatrices) du français régional».

[7] La *norme parisienne* dont il est question ici correspond à l'usage souvent variable d'une classe sociale dominante et ne doit pas être confondue avec la *norme prescriptive* et le *purisme* qui se développeront à la fin du XVIe siècle (cf. Glatigny 1989) et qui pourront, dans certains cas, influencer l'usage. Philippe Barbaud me fait savoir que le terme consacré, en linguistique romane, de *norme parisienne*, lui semble «implique[r] une référence géographique maladroite». On pourrait peut-être aussi trouver à redire au terme *langue(s) romane(s)* qui renvoie à des langues qui ne sont pas nécessairement parlées à Rome. Les précisions apportées ici devraient lever toute ambiguïté.

externes, à commencer peut-être par celles de la norme picarde. Ces influences ont pu ensuite filtrer dans les patois ruraux, souvent avec un certain retard. Quant au français populaire parisien, il forme un ensemble assez hétérogène qui allie souvent, si l'on en croit les grammairiens qui dénoncent les écarts par rapport à la norme sociale dominante, des traits aussi bien archaïques qu'innovateurs.

2.3. *Les parlers de l'Île-de-France*

On connaît relativement peu les dialectes (patois ou français régionaux) de l'Île-de-France et leur histoire. On a trop facilement admis qu'ils ne se distinguaient pas assez du français populaire de Paris ou de la norme parisienne pour justifier leur moindre intérêt. De façon circulaire, on a fini par admettre que les grands traits phonétiques, phonologiques et morphologiques de la norme parisienne devaient être ceux des dialectes franciliens. Nous verrons ici que ce n'est pas toujours le cas, et en particulier que l'ouverture du [e] de l'ancien français primitif, par exemple *mettre* prononcé [mɛtr(ə)] avec [ɛ] < afr. [e], n'est probablement pas un trait de ces dialectes, même s'il est attesté très tôt dans la norme parisienne.

2.4. *La distance entre la norme parisienne et les français régionaux*

Les différences entre la norme parisienne et les français régionaux sont souvent peu marquées pour la morphologie. Elles se remarquent un peu plus pour la syntaxe (cf. Dauzat 1943: 55), la syntaxe des parlers régionaux s'apparentant souvent plus à celle du français populaire de Paris. Elles sont beaucoup plus évidentes pour le lexique et la prononciation (phonétique et phonologie).

Les différences lexicales sont les plus tenaces et survivent souvent beaucoup plus longtemps que les différences de prononciation (cf. par ex. Vincenz 1974: 10-14). Des mots patois peuvent passer et subsister dans le français régional avec un phonétisme d'allure «française» en gardant leur sens original. Cela s'explique en partie par l'existence de correspondances qui s'établissent entre les sons du français régional et ceux des substrats patois romans (cf. Edmond 1905, d'après Chaurand 1985: 347 qui ne précise pas plus cette référence; Bloch 1921: 125-129; Séguy 1978: 40; Chauveau 1977: 114). Par exemple, à la Combe de Lancey (Vincenz 1974: 13), des correspondances telles que «[a] patois final non accentué» = «[ə] français» ou «[ẽ] patois» = «[ã] français» permettent aux patoisants de «transférer» automatiquement une partie de leur vocabulaire patois dans leur français régional. Ainsi, tel locuteur patois peut savoir que ['lẽga] se dit *langue* [lãg] en français sans l'avoir encore entendu. De cette manière, des mots patois comme [lẽ'gẽla] «espèce de coin à maille» sont francisés sous la forme *languelle* [lãgɛl]. (Ces mêmes correspondances sont responsables des hyperdialectismes bien connus

des dialectologues, par lesquels, par exemple, à partir de la correspondance «[-ɟo] patois» = «[-o] français», le mot *crapaud* pourra devenir [krapɟo] en patois.

Les différences de prononciation peuvent se mesurer selon trois échelles (non indépendantes):

1) L'échelle phonétique fait intervenir les différences de réalisation des unités phonologiques correspondantes. Ainsi, par exemple, la voyelle /ɛ̄/ longue de *tête* dans la norme parisienne (conservatrice) se réalise normalement sous la forme d'une monophtongue [ɛ̄] relativement plus longue que celle de *(il) tète*, alors que dans les patois de l'Essonne décrits par Fondet (1980) elle pourra aussi se réaliser sous la forme d'une diphtongue [aɛ̯]. Les différences phonétiques sont structurellement mineures mais peuvent être socialement très marquées et gêner la communication[8].
2) L'échelle phonologique fait intervenir les différences phonologiques (correspondances entre phonèmes, neutralisation). Par exemple, l'opposition de longueur entre /ĕ/ bref et /ē/ long, qui permet de distinguer *André* de *Andrée* dans de nombreux français régionaux, est maintenant neutralisée dans la norme parisienne et dans le français du Québec.
3) L'échelle des correspondances historiques fait intervenir des différences de prononciation qui ne relèvent ni de la phonétique ni de la phonologie. Par exemple, certains français régionaux font une opposition phonologique entre /e/ et /ɛ/ semblable à celle de la norme parisienne, mais prononcent *navet* /nave/ avec un /e/ final et non /ɛ/. Un autre exemple est la prononciation /nɥit/ de *nuit* avec un /t/ final qui n'apparaît plus dans la norme parisienne.

C'est ce dernier type de différences que j'examinerai ici.

2.5. *La transition du patois au français régional*

Dans l'analyse de Dauzat (1943: 31-33), la disparition des patois est un processus assez lent à l'échelle de la France. Les français régionaux se développent d'abord dans les villes puis s'étendent progressivement dans les campagnes avoisinantes. On observe d'abord une période de bilinguisme complexe. Les nobles et les bourgeois des villes adoptent assez tôt l'usage du français. Les patoisants acquièrent progressivement la pratique du français. Lorsque la grande majorité d'une communauté est devenue bilingue, le patois peut alors disparaître brutalement, quelquefois en une seule génération, comme l'a bien observé Vincenz (1974) à la Combe de Lancey.

[8] Cela permet d'expliquer, en partie, pourquoi certains francophones européens ont de la difficulté à comprendre certains francophones québécois, même lorsque leurs parlers sont phonologiquement voisins. L'acquisition de correspondances entre les réalisations phonétiques des uns et des autres permet souvent de surmonter ces problèmes – mais cela exige quelquefois un certain temps et des conditions sociales propices (les locuteurs persuadés de la «légitimité» de leur usage étant moins enclins à faire des efforts).

3. L'implantation du français au Québec

Si le français au Québec a les mêmes caractéristiques que les français régionaux européens, ainsi que le notait déjà Rivard (1914), son développement en terre canadienne est nécessairement différent. Les colons venaient de régions diverses où se parlaient des patois plus ou moins éloignés. On a proposé de nombreux modèles de développement qui se distinguent selon (a) le degré d'hétérogénéité linguistique attribué à la population des colons et (b) les mécanismes qui ont, le cas échéant, favorisé l'uniformisation linguistique de la colonie. On notera en particulier les modèles suivants:

- Pour Hull (1968, 1974), les français du Nouveau Monde seraient tous dérivés d'un français maritime, une koinè en usage dans les ports de la Manche et de l'Atlantique, que les passagers auraient eu le temps d'acquérir pendant leur attente au port et au cours de leur long voyage transatlantique. Cette origine commune expliquerait en particulier pourquoi [t] et [d] sont souvent affriqués devant [i, y, j, ɥ] (ainsi que dans le français régional de la Réunion, cf. Carayol 1977: 346-349). Le français maritime serait «a somewhat archaic regional French with many traits originating in Atlantic coastal dialects», donc une forme dérivée de la norme parisienne si l'on entend ici le terme «regional French» dans le sens que nous avons donné plus haut (section 2.1). Le français du Québec aurait été «rajeuni» au cours du XVIIIe siècle en empruntant au français standard l'essentiel de ses traits. Valdman (1980: 3-18) rejette cette analyse en montrant que les «convergences structurales [des français du Nouveau Monde et plus particulièrement des isolats francophones des États-Unis] ne peuvent s'expliquer par une origine commune dans un dialecte d'oïl particulier».
- Niederehe (1987) propose aussi que la communauté linguistique originale était relativement homogène. Il suggère – si je le comprends bien – que les critères sociaux pour la sélection des colons favorisaient ceux qui pouvaient s'exprimer dans un des français régionaux (qu'ils connaissent ou non aussi le patois de leur région d'origine). Dans ces conditions, dès le début de la colonisation, les colons ont communiqué entre eux chacun dans leur propre variété de français régional – ces variétés, bien que différentes, étaient suffisamment proches pour cette fonction. Très tôt, ces variétés se sont uniformisées pour devenir l'unique langue maternelle des enfants nés et élevés dans la colonie.
- Pour Rivard (1914: 27-36), la communauté linguistique était hétérogène. Un grand nombre de colons étaient patoisants, mais la plupart connaissaient le français de leur région. La norme parisienne privilégiée s'est donc imposée comme langue de communication, puis d'usage. Les patois dominés ont fini par disparaître, en laissant néanmoins des traces, surtout sur le plan lexical. Les modèles de Niederehe et de Rivard ne sont probablement

pas très différents. Rivard, cependant, insiste plus sur la connaissance qu'avaient les colons des patois de leurs provinces d'origine.

- Martin (1934) semble accepter le point de vue de Rivard sur l'hétérogénéité linguistique de la colonie. L'adoption de la norme parisienne au Québec, cependant, ne résulterait pas seulement du prestige social de la norme et de la nécessité d'une langue de communication commune, mais aussi du poids démographique des colons originaires de régions voisines de Paris dont les dialectes (patois ou français régionaux) étaient relativement semblables à la norme parisienne; ces régions sont l'Île-de-France, l'Orléanais, la Beauce, l'Anjou, la Touraine, le Berry, la Brie et la Champagne, que j'appellerai ici le «voisinage de Paris» (comme j'appellerai «voisinage immédiat» la région limitée à l'Île-de-France et à la Brie). L'importance numérique des colons ayant des dialectes voisins de la norme parisienne aurait donc contribué à accélérer l'adoption de cette norme. J'appellerai ce modèle d'uniformisation linguistique le modèle macrodémographique.
- Barbaud (1984) postule une communauté linguistiquement hétérogène et une uniformisation que je qualifierai de micro-démographique. Il distingue trois zones dialectales en France: la première zone comprend les mêmes régions voisines de Paris énumérées ci-dessus ainsi que le Maine, le Nivernais et le Perche; la deuxième comprend la Bourgogne, la Lorraine, la Normandie et le Poitou; et la troisième, le reste de la France. Les colons de la première zone auraient des dialectes relativement semblables (et probablement semblables à la norme parisienne)[9]. Les colons de la troisième zone seraient essentiellement des patoisants qui «ignorent la langue légitime» (p. 59). Les colons de la deuxième sont des «semi-patoisants» qui ont «seulement la connaissance passive du dialecte de l'Île-de-France» (p. 59).

Cet auteur propose un modèle explicite de la transmission de la langue. Il émet l'hypothèse que la langue maternelle des enfants est normalement celle de leur mère, sauf dans des familles exogames lorsque la langue maternelle du père est l'un des dialectes des régions voisines de Paris; les enfants auront dans ce cas plutôt tendance à utiliser la langue maternelle de ce dernier[10]. Cet avantage accordé aux dialectes du voisinage de Paris suffit pour assurer leur suprématie à très court terme.

Les modèles démographiques partent de l'hypothèse que le développement du français au Québec est *essentiellement* différent de celui des

[9] Plus précisément, Barbaud propose que les colons issus des régions voisines de Paris étaient des locuteurs «francisants», c'est-à-dire qui «comprenai[en]t et s'exprimai[en]t ordinairement dans l'une ou l'autre des variantes du dialecte de l'Île-de-France» (1984: 59). Cet auteur précisera ensuite (p. 103, note 24) que «les parlers d'Île-de-France» étaient relativement proches de «la langue légitime».

[10] Cf. plus exactement Barbaud (1984: 144); la présente formulation suffira pour cette discussion.

français régionaux en Europe, où le conformisme social responsable de l'assimilation des patoisants dans une région n'est pas lié au poids démographique de locuteurs dont la langue maternelle est proche de la norme sociale privilégiée. Qu'on voie par exemple le cas de la Combe de Lancey (Vincenz 1974), où les parents d'un village dans l'ensemble bilingue ont à un moment précis cessé d'utiliser leur patois maternel avec leurs jeunes enfants.

Dans le modèle micro-démographique de Barbaud, la langue maternelle est une «affaire de famille»: les enfants adoptent normalement la langue maternelle de leur mère. Le conformisme social ne se manifeste que dans certains couples exogames où c'est alors le dialecte du père – lorsqu'il est voisin de la norme sociale privilégiée – qui peut primer ou s'ajouter au dialecte de la mère.

Ces propositions plus ou moins divergentes n'épuisent pas les possibilités logiques. En l'absence de support empirique contraignant, il est souvent difficile de décider de leur plausibilité. Les paramètres proposés sont relativement vagues et ainsi difficiles à évaluer. Les bases empiriques de certaines décisions sont parfois succinctes. Par exemple, les modèles démographiques admettent que les dialectes (patois ou français régionaux) du voisinage de Paris au XVIIe siècle étaient relativement uniformes, mais ne s'accordent pas pour le Maine et le Perche, exclus par Martin (1934) et inclus par Barbaud (1984). Ils n'expliquent pas non plus comment on peut admettre les patois champenois dans ce groupe quand, par exemple, les continuateurs du [e] de l'ancien français – comme dans les mots *crête* ou *sifflet* – y étaient certainement prononcés [ɔ] ou [ɑ], comme ils le sont encore dans les patois modernes. Qu'on voie, par exemple, le témoignage de Bourcelot (1966) sur la distance entre les patois modernes de la Brie ou de la Champagne et la norme parisienne: «les patois champenois et même briards sont parfois assez éloignés du français pour qu'on puisse ignorer la signification de nombreuses phrases et se tromper sur le sens de celles qui ont l'apparence française. Dans les Ardennes, l'est de la Marne, la Haute-Marne et même l'Aube, les patois sont tout à fait incompréhensibles dans leur structure ancienne».

Je pense qu'on ne peut bien comprendre la formation du français du Québec qu'en examinant ses différentes composantes: prononciation, morphologie, syntaxe, etc., et qu'en déterminant quelles sont leurs sources possibles et leurs moyens de transmission. Il s'agit d'un travail de très longue haleine dont les résultats ne sont pas assurés puisqu'il exige une connaissance suffisante des faits historiques non seulement du français du Québec, mais aussi des différentes variétés dialectales en France (patois et français régionaux). Au moins pourra-t-il peut-être exclure certaines hypothèses.

Nous nous limitons ici à quatre études de cas de prononciation, études préliminaires, s'il en est. Il faut rappeler ici qu'il est légitime d'examiner la prononciation indépendamment des autres composantes de la gram-

maire et en particulier du lexique. Les études des français régionaux en Europe montrent que l'influence de la norme parisienne n'agit pas uniformément et qu'en particulier les éléments lexicaux des substrats dialectaux survivent beaucoup plus longtemps, souvent en adaptant leur prononciation aux nouvelles normes (cf. par ex. Vincenz 1974: 10-14)[11].

Contrairement aux études de Gendron (1970) ou de Morgan (1975: 69-86), par exemple, qui cherchent en premier lieu à rendre compte des prononciations québécoises modernes déviantes par rapport à la norme parisienne moderne – par exemple le maintien des consonnes finales comme dans *lit* ou *tout*, l'ouverture du [ɛ] final en [a] dans *balai* ou *forêt*, les consonnes – [h, ɦ] issues de [ʃ, ʒ] – qu'ils comparent aux prononciations dialectales modernes, j'examinerai les prononciations québécoises modernes conformes à la norme parisienne mais déviantes par rapport aux usages dialectaux, surtout ceux des régions voisines de Paris. Ce changement de perspective devrait permettre d'évaluer l'importance relative de la transmission de la langue maternelle des parents (hypothèse micro-démographique) et des normes sociales extérieures à la famille dans la formation de la prononciation du français au Québec.

Pour le voisinage immédiat de Paris (dans un rayon d'environ 100 km autour de Paris), je ferai surtout appel 1) aux témoignages de Bourcelot (1966) et Diot (1930-1932) ainsi qu'à mes observations personnelles pour les patois briards parlés en Seine-et-Marne, 2) à ceux de Simoni-Aurembou (1973), Fondet (1980) et Durand (1936) pour les patois du Val-d'Oise, des Yvelines et de l'Essonne (ce dernier auteur traite aussi de la Brie). Le témoignage de Fondet (1980) est particulièrement important. Il présente les résultats d'une enquête dialectologique récente à maille serrée sur les patois de l'Essonne (67 points d'enquête, comparativement à 3 chez Simoni-Aurembou pour la même région) et de ses environs immédiats. Cette étude – qui couvre une région commençant à 15 km du centre de Paris et s'en éloignant de moins de 75 – permet peut-être pour la première fois de prendre conscience de la distance qui sépare la norme parisienne des dialectes du voisinage immédiat[12].

[11] Voir aussi Chauveau et Lavoie (1993) pour une analyse récente des sources du vocabulaire agricole au Québec indépendantes de celles de la prononciation.

[12] Les appellations suivantes seront utilisées pour les documents les plus souvent mentionnés:
- *ALEC*, cf. Dulong et Bergeron (1980).
- *GPFC*, cf. *GPFC* (1930).
- *Atlas du Centre* (au sud de la Loire), cf. Dubuisson (1971).
- *Atlas de la Champagne et de la Brie*, cf. Bourcelot (1966).
- *Atlas de l'Île-de-France et de l'Orléanais*, cf. Simoni-Aurembou (1973).
- *Atlas normand*, cf. Brasseur (1980).
- *Atlas de l'Ouest*, cf. Massignon et Horiot (1971).

4. Le résultat de la triphtongue [ɛ̯au̯]

4.1. *Le problème*

À la triphtongue *eau/iau* de l'ancien français correspond régulièrement [o] dans la norme parisienne. Cependant, dans la plupart des patois d'oïl, y compris les patois du voisinage (immédiat ou non) de Paris, ces voyelles ont conservé une prononciation diphtongale [eo̯], [i̯ɔ], [i̯o] ou même triphtongale [i̯au̯]. Au Québec, la prononciation est en général conforme à la norme parisienne.

4.2. *La norme parisienne*

Les premiers témoignages montrent que la triphtongue *eau* a encore une prononciation diphtongale dans la norme parisienne du XVIe au XVIIe siècle, et se prononce probablement [ɛ̯ɔ] (Thurot 1881-1883, t. 1: 434-439; Dagenais 1988, 1991)[13]. Elle se monophtongue au cours du XVIIe siècle et la prononciation [ɛ̯ɔ] disparaît à peu près complètement de la norme parisienne au début du XVIIIe siècle[14].

Quelques mots, cependant, conservent un peu plus longtemps la prononciation diphtongale, surtout *eau*, *seau*, *fléau* et *préau* qui avaient historiquement une voyelle longue (*eau* < *eaue*, *seau* < *sëeau(s)*, etc.). La diérèse qui s'observe dans la norme parisienne du XVIIe siècle après un groupe *obstruante + liquide*, comme dans *ouvrier* [uvri̯e] > [uvrii̯e], assure la survie de

[13] Nous noterons régulièrement à titre indicatif la diphtongue [ɛ̯ɔ] avec une voyelle ouverte lorsqu'elle était brève, [ɛ̯ō] lorsqu'elle était longue, et le résultat de la monophtongaison [o] (sans indication de longueur). La distribution des timbres et des longueurs était beaucoup plus complexe dans la norme parisienne que ces indications ne le laissent entendre (cf. Dagenais 1988). La distribution dialectale est tout aussi complexe. Dans les patois de la Touraine, la voyelle issue de *eau/iau* est [i̯ɔ̃] lorsqu'elle est devenue brève (par analogie) et [i̯ō] lorsqu'elle est restée longue (cf. Davau 1979: 104), par exemple *un châtiau* [ʃɑti̯ɔ̃], *des châtiaux* [ʃɑti̯ō]. En Normandie, dans les patois qui ont une opposition de nombre marquée par le timbre, la distribution est normalement inversée: *un oiseau* [ezi̯o], *des oiseaux* [ezi̯ɔ] (*Atlas normand*, c. 667, pts. 20, 28, 31, 51, 52, 64, 67, 73, 74, 75, 76, 83, 104), mais elle peut aussi avoir la même forme qu'en Touraine: *un oiseau* [ezi̯ɔ], *des oiseaux* [ezi̯o] (pts. 39, 69, 71). J'ai aussi noté ce genre de distribution dans la Brie, où un informateur de Jouy-sur-Morin m'a spontanément donné comme exemple d'«ancienne prononciation» *un viau* [vi̯ɔ], *des viaux* [vi̯o] – cette prononciation a dû disparaître récemment; en tout cas, elle n'est pas notée dans l'*Atlas de la Brie et de la Champagne*.

[14] Ne pas confondre ici la prononciation [ɛ̯ɔ/ɛ̯o] de la norme parisienne avec la prononciation [i̯ɔ/i̯o] qui s'est maintenue plus longtemps dans de nombreux dialectes et même dans certaines variétés de français populaire de la capitale.

fléau et *préau* qui deviennent dissyllabiques[15]. Les autres diphtongues [ɛ̯ɔ̃] longues de *eau*, *seau*, etc., subissent le sort de leur contrepartie brève et sont monophtonguées.

On relève néanmoins au moins deux mots, *dépiauter* et *morvandiau* (à côté de *morvandeau*) avec une diphtongue [i̯o], dans la norme officielle moderne qui sont traditionnellement analysés comme des emprunts aux patois et qui sont perçus comme des formes populaires, voire péjoratives, comme nous verrons plus loin[16].

4.3. *La situation dialectale*

Par contre, la triphtongue *eau/iau* de l'ancien français, lorsqu'elle survit dans les patois d'oïl, apparaît régulièrement comme une diphtongue croissante [i̯ɔ], [i̯o] ou même comme une triphtongue [i̯au̯] avec un premier élément [i̯], et beaucoup plus rarement comme une diphtongue décroissante [eo̯] (par exemple dans le Marais vendéen, cf. Svenson 1959). Cela est particulièrement vrai des patois de l'Île-de-France et de la Brie qui entourent Paris. Citons par exemple les formes relevées dans l'Essonne par Fondet (1980) correspondant à *bardeau*, *barreau*, *beau*, *berceau*, *boisseau*, *chalumeau*, *château*, *cordeau*, *couteau*, *eau*, *gâteau*, *(l)anveau* «orvet», *poireau*, *perdreau*, *ruisseau*, *râteau*, *seau*, *sureau*, *taureau* et *veau* (p. 631-632). On notera que *fléau* y apparaît sous diverses formes: [fle(i̯)o] surtout dans le Nord près de Paris, [fli̯io] où la diérèse est appliquée alors que la diphtongue était devenue [i̯o], et [fi̯o] avec simplification de l'attaque de [fli̯o] par chute de la liquide, plutôt que par diérèse.

Fléau connaît aussi la prononciation [flo], mais non dans le voisinage immédiat de Paris. Cette prononciation s'observe par exemple dans la partie du Loir-et-Cher couverte par l'*Atlas de l'Île-de-France et de l'Orléanais* (c. 188); dans cette région, la triphtongue *eau* lorsqu'elle était brève est devenue [i̯o], comme dans *ormeau*, généralement prononcé [ɔrmi̯o] (c. 315).

[15] Nous n'adoptons pas ici une analyse comme celle que propose Fouché (1969: 336-338, 522), où *préau* et *fléau* auraient été dissyllabiques depuis l'afr. Cette analyse ne permet pas d'expliquer pourquoi, des dissyllabes *fléaus*, *préaus*, *veaus*, *seaus*, *sceaus* de l'ancien français (ces mots avaient alors tous la même terminaison [-e'ɛau̯s]), seuls les deux premiers auraient conservé la prononciation dissyllabique. D'ailleurs, les grammairiens notent que *préau* et *fléau* sont monosyllabiques au XVIe siècle comme les autres. Contrairement à ce que dit Fouché (1969: 522), *fléau* est monosyllabique chez Lanoue et prononcé avec une diphtongue [flɛ̯ɔ]. Plus tard, pendant et après le XVIIe siècle, certains grammairiens comme La Touche (1696) noteront que *fléau* se prononce [flo], mais cet usage ne s'est pas maintenu dans la norme officielle.

[16] Le mot *fabliau* est une forme picarde introduite au XVIe siècle.

4.4. *Le contraste entre Paris et ses environs*

La différence marquée entre l'évolution de la triphtongue *eau/iau* dans la norme parisienne et dans *tous les patois* du français demande une explication. Fouché (1969: 336) suggère que [ɛ̯ɔ] était avant tout une prononciation propre aux classes privilégiées qui cherchaient ainsi à se démarquer des classes populaires. Il semble bien, comme le dit Fouché, que des prononciations [i̯au̯] puis [i̯ɔ] se soient développées aussi à Paris dans le parler du peuple, où elles ont cependant survécu moins longtemps que dans les patois. Selon Dauzat (1943: 40), au contraire, cette prononciation populaire à Paris viendrait de l'extérieur et serait due à l'influence des patois. Quoi qu'il en soit, au XVIIe siècle la norme parisienne [ɛ̯ɔ] ~ [o] était différente de celle [i̯ɔ/i̯o] des patois et des variantes populaires des français régionaux.

4.5. *La situation au Québec*

Les continuateurs de la triphtongue *eau/iau* sont aussi régulièrement devenus [o] dans le français du Québec. Il n'y a que très peu d'exceptions; mentionnons, dans le *GPFC*, *auripiaux* (avec une variante *auripeaux*) «oreillons» et *siau* «seau».

La prononciation diphtongale de *siau* est abondamment illustrée dans les graphies examinées par Juneau (1972a: 69-71) depuis le XVIIe siècle[17]. Les premiers lexiques (Dunn 1880; Clapin 1894; Dionne 1909) la mentionnent tous. Les enquêtes linguistiques récentes (Dulong et Bergeron 1980; Lavoie *et al.* 1985) confirment que l'ancienne triphtongue *eau* est régulièrement devenue [o], sauf dans *seau* dont la prononciation [si̯o] est encore relativement fréquente. Comme le suggère justement Juneau (1972b: 198), il n'est pas impossible que [si̯o] au Québec provienne d'un diminutif *sillot* < lat. *sītŭla* + dim. *-ŏttu* et non du lat. **sĭtĕlla* comme dans la langue standard[18].

Ces enquêtes relèvent aussi la prononciation [o] de *eau* dans le mot *fléau*, prononcé [flo]. Comme nous avons vu (note 15), c'est une prononcia-

[17] Dans le texte de la fin du XVIIIe siècle étudié par Juneau (1972b), les trois occurrences de *seau* sont écrites *siau(x)* ou *sios*, alors que les autres occurrences de voyelles issues de *eau/iau* sont souvent transcrites *o*, par exemple (p. 197) *une pot [de] vos* «une peau de veau». Ce témoignage, cependant, est ambigu. Le notaire est originaire du Sud-Ouest de la France et utilise dans le même texte des formes caractéristiques des français régionaux de sa région d'origine, par exemple *hure* «heure» et *muble* «meuble».

[18] Ainsi à Jersey (Spence 1960: 217), la forme [si̯o], pl. [si̯ou̯] a une terminaison typique des diminutifs *-ot*, par exemple [tʃɛðio], pl. [tʃɛðiou̯] «chariot», et non des terminaisons *-eau*, cf. [vi̯ou̯] «veau». Il n'est pas besoin de croire que ce mot a été emprunté, comme le propose Spence. Dans de nombreux dialectes de l'Ouest, la voyelle prétonique des dérivés de *seille* < lat. *sītŭla* a été syncopée, par exemple dans le Marais Breton (Svenson 1959: 208) [sʎai̯] «seillée, contenu d'un seau», ou à Aiript (Pougnard 1952: 131b) [sʎai̯ə] (id.).

tion qui a peut-être fait partie de la norme parisienne, mais qui n'a pas survécu. Le passage de [flẹo] (monosyllabique) à [flo] sans diérèse est peut-être relié à la préservation plus tardive des groupes *obstruante* + [l] + *glide* au Québec[19]. Si [flẹo] garde son statut de monosyllabe jusqu'au moment où la monophtongaison fait passer [ẹo] à [o], il devient automatiquement [flo] comme on l'observe au Québec. Dans la norme parisienne, la diérèse – [flẹo] > [fleˈo] (en deux syllabes) – serait donc survenue avant que la monophtongaison ait pu s'appliquer.

4.6. *Le développement au Québec*

On a vu que la voyelle *eau/iau* était certainement prononcée [i̯ɔ/i̯o] dans la langue populaire de Paris, dans les patois du voisinage de Paris, ainsi que dans la plupart des patois d'oïl du XVIIe siècle. Si la langue transmise reflétait seulement les usages démographiquement dominants, ou celui des parents (celui de la mère ou, dans certaines familles exogames, du père), on s'attendrait à ce que cette prononciation se soit imposée au Québec.

La prononciation québécoise moderne [o] ne peut donc résulter que d'un processus de conformisme social d'adoption d'une norme indépendant des faits démographiques ou des usages familiaux, et plutôt semblable à celui qui se manifeste dans la formation des français régionaux en Europe. À quand remonte cette adoption? À l'arrivée des colons? Au XVIIIe siècle comme le voudrait Hull (1968, 1974)? Il est difficile de décider. On a quelques indices, faibles il est vrai, que la propagation de la prononciation [o] au Québec, comme en Europe, est un processus de remplacement du [i̯ɔ] socialement marqué. Comme le note Juneau (1972a: 70), la prononciation hypercorrecte [matero] de *matériau,* attestée depuis le XVIIIe jusqu'au début du XXe siècle au Québec (comme en Europe), résulte d'une généralisation (abusive, diraient les puristes) de cette prononciation. Il est important de noter, cependant, que l'adoption de la prononciation conforme à la norme parisienne a été beaucoup plus rapide et plus générale au Québec, où elle est définitivement acquise à la fin du XIXe siècle (à l'exception de *seau* qui a probablement une autre source), que dans les patois de l'Île-de-France. On mesure bien la différence en comparant des enquêtes dialectologiques récentes semblables, comme celles de Dulong et Bergeron (1980) ou de Lavoie *et al.* (1985) pour le Québec et celles de Fondet (1980) ou Bourcelot (1966) pour l'Île-de-France; le [i̯ɔ/i̯o] est pratiquement inconnu dans les premières, il foisonne dans les secondes.

Qui étaient les porteurs de la norme qui a fini par prévaloir? On peut raisonnablement penser qu'il s'agissait des responsables de l'administration civile et militaire et d'une partie du clergé, comme le suggère Rivard (1914).

[19] Ainsi on notera dans l'*ALEC* que *sablière* (q. 357) ou *peuplier* (q. 1599) sont encore parfois dissyllabiques: [sɔbli̯er] et [pœpli̯e].

Porteurs de la norme parisienne [ẹɔ] ~ [o] au XVIIe siècle, puis [o] au XVIIIe, ils ont été les modèles sur lesquels l'ensemble de la population s'est réglée.

5. Le résultat de la voyelle ouverte [ɔ] en fin de mot

5.1. *Le problème*

Le français a connu pendant plusieurs siècles une voyelle [ɔ] ouverte en finale de mot, comme dans le mot *écho.* Cette voyelle finira par se fermer dans la norme parisienne au cours du XIXe siècle, mais subsiste encore dans de nombreux patois et parlers régionaux en France. Comment expliquer qu'on ne trouve aucune trace de cette prononciation au Québec, alors qu'elle était vraisemblablement dominante dans le parler des colons du XVIIe et du XVIIIe siècle?

5.2. *La norme parisienne*

La norme parisienne du XVIe siècle ne connaît qu'un petit nombre de mots (souvent empruntés ou savants) se terminant par la voyelle ouverte [ɔ], comme *écho* ou *numéro.* Ce nombre augmente au cours du XVIIe siècle, après la perte de consonnes finales de mots comme *croc* [krɔ], *sot* [sɔ], *trop* [trɔ]. Ces voyelles se ferment en finale de mot au début du XIXe siècle à la suite d'un processus complexe de régularisation morphologique et de généralisation phonologique (cf. Morin, Langlois et Varin 1990). Le changement s'observe brutalement dans la norme avancée dans les grands dictionnaires du XIXe siècle: noté seulement en 1826, il est achevé en 1837; seul Littré (1863-1873) continuera plus tard à noter la prononciation avec [ɔ] ouvert.

5.3. *La situation dialectale*

Le changement n'est pas aussi rapide dans les patois et les français régionaux. La prononciation du [ɔ] ouvert en finale de mot s'est maintenue jusqu'à nos jours dans la plupart des patois d'oïl (mais non, par exemple, en picard) et dans la plupart des français régionaux parlés sur les mêmes territoires.

La distinction entre [o] et [ɔ] en finale de mot est encore fréquente dans les patois modernes de l'Île-de-France, en particulier dans l'Essonne, où l'enquête de Fondet (1980) montre la vitalité du [ɔ] ouvert[20]. Elle est moins

[20] L'auteur suggère qu'il a pu y avoir antérieurement une neutralisation de l'opposition entre [o] et [ɔ] en finale de mot en faveur de [ɔ] (p. 630) et que les [o] modernes résulteraient de l'influence parisienne. Ce n'est pas sûr. La plupart des [o] fermés historiques sont invariablement prononcés fermés, et ce ne sont pratiquement que les [ɔ] ouverts historiques qui le sont encore. Ainsi au point d'enquête 95, la distribution de [o] et [ɔ] est historiquement régulière: *grillots* (pl.), *crapaud*, *dos*, *banau* ont un [o] fermé et *fagot*,

souvent notée dans l'*Atlas de l'Île-de-France et de l'Orléanais*, mais on la retrouve dans quelques points d'enquête (cf. *croc*, c. 24, 249, pt. 20, 21, 22, 67, 75; ou *haricots*, c. 273, pt. 27, 53, 68 où l'on observe un [ɔ] ouvert même si l'on demandait une forme au pluriel). Dans certains points de l'Orléanais, la neutralisation entre les deux voyelles est relativement récente et n'est pas encore lexicalisée; ainsi *haricots* [ariko] se prononce avec un [o] fermé à la pause, mais conserve le [ɔ] ouvert original devant un adjectif, par exemple dans *haricots verts* [arikɔ vɛr] (c. 273 et 276, pt. 41, 51, 69). En Touraine (Davau 1979: 43-82), le [t] final historique s'est conservé dans la plupart des mots se terminant par *-ot* [-ɔt], par exemple *sabot* ou *pot*; l'auteur ne se prononce pas sur la prononciation de ceux qui, comme *gigot* ou *trot*, n'ont pas de [t] final; il note cependant *auto*, *dodo*, *croc* avec un [o] fermé.

La distinction entre [o] et [ɔ] en finale de mot devait exister dans les patois de la Brie encore récemment, même si elle n'est plus notée dans l'*Atlas de la Brie et de la Champagne* (cf. note 13).

Elle est toujours vivante dans les patois de la Bretagne romane (cf. Chauveau 1984: 167) où elle sert en particulier à distinguer le singulier du pluriel, par exemple dans *un sabot* [sabɔ], *des sabots* [sabo], et dans ceux de la Normandie, où elle sert aussi pour marquer le nombre, par exemple *un broc* [brɔ, brọ] «fourche» (*Atlas normand*, c. 200), *des brocs* [brõ, bro] (c. 269) «récipients»[21].

Par contre, il semble que, dans l'ensemble, les anciens [ɔ] soient tous devenus [o] en finale de mot dans les patois couverts par les *Atlas de l'Ouest* et *du Centre* (au sud de la Loire). Il n'est pas facile cependant de déterminer quand ce changement a eu lieu.

minot un [ɔ] ouvert. Plus généralement, les formes *grillots*, *dos*, *banau*, *(é)chafaud*, lorsqu'elles sont notées, ont toujours conservé le [o] fermé étymologique. L'auteur ne précise pas la prononciation de *faux* (instrument agricole) dont les autres aspects lexicologiques sont longuement discutés dans le texte, probablement parce que cette prononciation est uniformément [fo] (comme dans l'*Atlas de l'Île-de-France et de l'Orléanais*, c. 129). Il est vrai qu'il semble y avoir une tendance à généraliser la prononciation [i̯ɔ] en finale de mot pour la voyelle issue de *eau/iau*. Cette ouverture est analogique et résulte d'une généralisation de la distinction [ɔ] pour le singulier et [o] pour le pluriel, comme elle est notée à Paris au XVIIIe siècle par Duclos ([1754] 1830: 108) – cf. aussi ici section 4.3 et note 13). Lorsque la terminaison *-eau/-iau* a été réduite à [-ɔ/-o], il s'est fait un rapprochement avec la terminaison *-ot* en français standard (cf. Morin, Langlois et Varin 1990: note 22). Ce rapprochement peut se faire même lorsque *-eau/-iau* reste diphtongal, par exemple le féminin analogique [vi̯ɔt] «veau femelle» de [vi̯ɔ] «veau» dans l'Essonne.

21 L'auteur note souvent *o* moyen (représenté ici [ọ]) la voyelle ouverte qui s'oppose à [o] fermé.

L'enquête de Martinet (1971: 89) montre que la distinction phonologique entre [o] et [ɔ] en finale de mot s'était conservée dans les français régionaux à la fois de l'Ouest et de l'Est. Walter (1982) note les mêmes tendances, et les observe aussi dans l'Indre, la Saône-et-Loire, etc.

5.4. *La situation au Québec*

Je n'ai pas trouvé de trace d'une prononciation de [ɔ] ouvert en finale de mot au Québec, si ce n'est dans le seul mot *salop* [salɔ] «salopette» dans le *GPFC* (dont la transcription pourrait très bien être fautive).

5.5. *Le développement au Québec*

La fermeture de [ɔ] n'a lieu à Paris qu'au XIXe siècle. Elle n'a dû se généraliser que plus tard dans les patois et français régionaux du voisinage de Paris, puisque [ɔ] y est encore souvent observé. C'est donc la prononciation avec [ɔ] qu'avait la majorité des colons – et en tout cas tous les colons originaires de Paris et du voisinage de Paris – venus s'installer en Nouvelle-France[22].

La fermeture de [ɔ] en finale de mot est donc une innovation qu'on observe parallèlement des deux côtés de l'Atlantique et semble ne rien devoir aux prononciations dialectales (patois et français régionaux) des régions dont sont originaires les colons.

Il est difficile de voir comment le changement au Québec est relié à celui qu'on observe en Europe. Comme dans le cas de la monophtongaison de *eau/iau*, la prononciation nouvelle s'est étendue à l'ensemble de la population beaucoup plus rapidement et systématiquement au Québec, puisque les premiers documents du début du XXe siècle n'en font pas mention, pas plus que les enquêtes dialectologiques récentes, alors qu'on trouve encore de nombreuses traces de la prononciation [ɔ] dans les documents semblables décrivant les dialectes du voisinage, et même du voisinage immédiat, de Paris.

22 Bien que le [ɔ] historique soit devenu fermé dans les parlers couverts par les *Atlas de l'Ouest* et *du Centre* (au sud de la Loire), il est possible qu'il y fût encore ouvert au XVIIe siècle. Mais, quoi qu'il en soit, les [ɔ] finals ne sont devenus nombreux qu'après la chute des consonnes finales dans des mots comme *croc* ou *sot*. Or il apparaît que ces consonnes se sont longtemps conservées au Québec comme le note Juneau (1972a: 187-200) et comme le confirment les prononciations *accroc* [akrɔk], *billot* [bijɔt], *minot* [minɔt], *mot* [mɔt], *trot* [trɔt], *sirot* [sirɔt] «sirop» (où le *t* est analogique), etc., encore notées dans le *GPFC*.

6. Les continuateurs du [e] accentué bref de l'ancien français

6.1. *Le problème*

Le [e] roman (issu du [ē] long et du [ĭ] bref latin) en syllabe fermée accentuée s'était maintenu en ancien français primitif[23], par exemple dans *elle* ['elə], et s'opposait ainsi au [ɛ] roman de *belle* ['bɛlə]. Dans certains dialectes de l'ancien français, la plupart de ces [e] vont s'ouvrir en [ɛ] et se confondre avec les [ɛ] romans, une prononciation qu'ils vont conserver jusqu'à nos jours dans la norme parisienne.

Cependant, dans beaucoup d'autres dialectes, et en particulier dans les patois et français régionaux qui entourent Paris, ces mêmes voyelles vont longtemps garder le timbre [e] fermé qu'ils conservent parfois jusqu'à nos jours. Au Québec, la prononciation est en général conforme à la norme parisienne.

La distinction entre le [e] et le [ɛ] de l'ancien français (afr.) primitif s'est mieux conservée lorsque ces voyelles ont été allongées, ainsi qu'il apparaîtra dans la partie suivante consacrée aux *e* longs (section 7); nous examinerons ici le sort du [e] de l'afr. primitif lorsqu'il est demeuré bref.

6.2. *La norme parisienne*

Les premiers témoignages indiquent que les [e] de l'afr. primitif s'étaient conservés sous l'accent devant [ʃ], [ʒ] et [z] au XVIe siècle, comme dans *mèche*, *neige*, *treize* (cf. Thurot 1881-1883, t. 1: 47-76) et étaient devenus [ɛ] ailleurs. Il est traditionnellement admis que le passage de [e] à [ɛ] en afr. était indépendant du contexte. On pourrait donc voir dans ces témoignages un usage provincial, puisqu'ils proviennent essentiellement de Peletier du Mans (1550, 1555) et de Lanoue (1596), qui ont des attaches avec l'Ouest[24]. Mais leur usage n'a pratiquement pas de caractéristiques de l'Ouest. En particulier, la plupart des réflexes du [e] de l'afr. primitif sont devenus [ɛ][25].

[23] Nous n'examinerons pas ici l'évolution des [e] romans accentués en syllabe ouverte, comme dans *peine*, *toile*, *craie*.

[24] Le témoignage de Meigret reflète clairement le français régional de Lyon (cf. Shipman 1953); en particulier, il avait écrit l'essentiel de ses textes *avant* de monter à Paris.

[25] On note deux exceptions dans les textes de Peletier: 1) *dresse* et ses dérivés, comme *adresse*, apparaissent le plus souvent avec un [e] au lieu du [ɛ] attendu (cependant observé une fois dans le *Dialogue de l'orthographe*), et 2) devant les palatales [ʎ] et [ɲ] où le [e] de l'afr. primitif survit sous la forme d'une diphtongue [ei̯], comme dans *abeille* [a'bei̯ʎə], *(il) daigne* ['dei̯ɲə] (dans la transcription de Peletier *i* [i] ne marque pas la mouillure du [ʎ] et ne s'observe qu'après la voyelle [e]). On notera aussi chez cet auteur [e] au lieu du [ɛ] attendu dans *(il) traite* (ancien français [ai̯]) et *(il) jette* (dont l'évolution n'est pas tout à fait régulière en français standard).

Il est donc possible que la prononciation de [e] devant [ʃ], [ʒ] et [z] représente bien la norme parisienne du XVIe siècle[26].

La prononciation [ɛ] est dominante au XVIIe siècle; quelques grammairiens défendent bien une norme [e], qui s'avère souvent être un trait régional. Par exemple, Corneille (cf. Thurot 1881-1883, t. 1: 67), qui note *il pèche* avec *é* fermé, a d'autres traits normands dans son parler. Le témoignage d'Andry (1689) est plus surprenant. L'auteur – un Lyonnais – donne comme norme parisienne le timbre [e] dans les mots *brèche*, *crèche*, *flèche*, *mèche*, *trèfle*, qu'il oppose à la prononciation lyonnaise [ɛ] (Thurot 1881-1883, t. 1: 65).

Après le XVIIe siècle, seul Roche (1777), probablement Nantais, indique encore une prononciation [e] dans les mots *projet*, *tresse*, *adresse*, ce qui est un régionalisme. Ensuite on ne notera plus que la prononciation [ɛ][27].

6.3. *La situation dialectale*

Van den Bussche (1984) examine les textes littéraires de l'ancien français pour mettre en évidence les différences dialectales de l'évolution du [e]. Il conclut que l'opposition entre [e] et [ɛ] se maintient dans les textes de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Sud, et qu'elle est neutralisée dans ceux du Centre, du Nord et de l'Est[28]. La validité de ces observations dépend de la fiabilité des localisations des textes littéraires et de leur homogénéité dialectale (beaucoup de textes sont en fait dialectalement composites). Ces observations sont parfois difficiles à concilier avec les données des patois modernes. L'auteur note ce problème pour les patois de l'Est, où la neutralisation entre [e] et [ɛ]

[26] On pourrait penser que les formes modernes de la norme parisienne *pichet*, *filet*, *civet*, qui remplacent les anciennes formes *pich(i)er*, *filé*, *civé* sont des hypercorrections (si l'on admet qu'il existait originalement une prononciation populaire stigmatisée [e] de la terminaison *-et*) ou des provincialismes (en effet, en Normandie et en Picardie, par exemple, la voyelle issue de [a] latin en syllabe accentuée ouverte devient parfois [ɛ]). En fait, ce sont probablement des changements de suffixe, car le [t] final se prononçait encore au XVIe siècle dans la langue décrite par les grammairiens. De la même manière, *fossé* est devenu *fosset* au Québec, initialement [fosɛt] (cf. Juneau 1972a: 191), puis [fosɛ] (à côté de la prononciation standard [fose]).

[27] L'informatrice *b* de Martinet et Walter (1973), cependant, prononce régulièrement [e] la terminaison *-et*. Elle est née à Paris, mais a vécu à Lille jusqu'à l'âge de 11 ans.

[28] Il faut noter cependant que les textes médiévaux ne permettent pas toujours d'affirmer que [e] soit devenu [ɛ] dans tous les contextes. Le timbre [e] noté par Peletier et Lanoue au XVIe siècle devant [ʃ], [ʒ] et [z] a très bien pu subsister dans certains dialectes de l'ancien français qui connaissaient le passage de [e] à [ɛ] dans d'autres contextes, sans que cela ne paraisse dans les textes littéraires, s'il n'existe pas de rimes pertinentes. En particulier, la présence d'une rime *(il) peche: seche* n'implique pas nécessairement que l'ancien [e] de *seche* soit devenu [ɛ]. Il n'est pas impossible que la voyelle accentuée de *peche* ait aussi été [e], même si son étymon *pĕccărĕ* laissait attendre un [ɛ]. (Cela permettrait de comprendre pourquoi la forme verbale *(il) pèche* est notée avec un [e] fermé au XVIe siècle comme nous avons vu en 6.2.)

notée dans les textes médiévaux est difficilement explicable puisque [e] est régulièrement devenu [ɔ], [a] ou [o] dans les patois modernes et s'oppose toujours à [ɛ] ou à ses continuateurs.

Le même problème vaut pour les dialectes picards. Bien que la distinction entre les deux voyelles se soit apparemment neutralisée dans les textes médiévaux, les voyelles issues de [e] et [ɛ] sont toujours distinctes dans un certain nombre des patois picards modernes et en particulier dans le patois de Gondecourt (Cochet 1933), où [e] de l'afr. primitif est régulièrement devenu [ɛ] en syllabe fermée, comme dans *vert/verre* [vɛr], *oreille* [ɔrɛl], *mettre* [mɛt], *crête* [krɛt] – alors que [ɛ] de l'afr. primitif est devenu la diphtongue [ɛ̨ɛ], comme dans *ver* [vɛ̨ɛr], *belle* [bɛ̨ɛl], *tête* [tɛ̨ɛt][29].

L'évolution de [e] dans les autres patois modernes est à peine mieux connue. Le traitement champenois de [e] > [ɔ] a des prolongements en Brie jusqu'aux portes de Paris où il affecte les terminaisons *-et/-ette,* prononcées [-o]/[-ɔt] dans certains mots, comme *sifflet* (c. 889 de l'*Atlas de la Brie et de la Champagne*, où [-o] est observé dans la Marne, la Haute-Marne et les régions avoisinantes), *raclette* (c. 446, où la prononciation [-ɔt] est générale), *serpette* (c. 492, où la prononciation [-ɔt] s'observe surtout dans l'Aube, la Haute-Marne et l'Aisne) ainsi, par exemple, que dans le mot *vesce* (c. 378) prononcé [vɔs] dans la moitié sud du domaine. Ce n'est cependant pas l'évolution dominante en Brie. Le [e] reste en général fermé lorsqu'il survit à la finale absolue, comme dans *blet* [ble] (c. 635), *bleuet* [blœe] (c. 391), *cep* [se, ʃe] (c. 474), *fausset* [fose] (c. 540), *rouet* [rwe] (c. 699), *sifflet* [ʃifle, sifle] (c. 889). En syllabe fermée, on observe le plus souvent [ɛ], mais il reste un assez grand nombre de formes en [e] qui laissent croire que l'ouverture du [e] dans ces contextes a pu être relativement récente: *bouteille* [butej] (c. 545), *moyette* [mujet] (c. 410), *trèfle* [tref] (c. 324), *treille* [trej] (c. 481)[30].

Dans l'*Atlas de l'Île-de-France et de l'Orléanais,* les continuateurs du [e] de l'afr. primitif sont surtout notés [ɛ] en syllabe fermée; à la finale absolue, cependant, on trouve approximativement le même nombre de [e] que de [ɛ], par exemple *bouquet* [bukʲe] (c. 181), *fausset* [fose] (c. 225), etc. L'ouverture des [e] en syllabe fermée est probablement récente. Davau (1979: 28-40), dans son étude spécifique des patois de la Touraine, ne note que des [e] fermés: ainsi *alouette* [alwĕt], *gilet* [ʒilĕt] ou *elle* [ĕl]. L'opposition entre les

[29] On notera qu'en picard les allongements dont on discutera dans la partie suivante (section 7) n'ont pas laissé de traces. En particulier les voyelles de *crête* [krɛt] et *tête* [tɛ̨ɛt] (où la perte d'un ancien [s] préconsonantique a allongé la voyelle précédente dans la norme parisienne) sont identiques à celles de *oreille* [ɔrɛl] et *belle* [bɛ̨ɛl] respectivement.

[30] C'est surtout le maintien de [e] fermé en syllabe fermée qui nous incite à croire que [e] en finale de mot n'est pas un développement ultérieur. En effet, il semble que [ɛ] bref, et en tout cas la voyelle issue du [aj] et [ej] de l'ancien français devant une consonne, soit devenue [e] en fin de mot. Diot (1930: 7) note [e] la terminaison de *(il) courait, un trait.*

voyelles [e] et [ɛ] de l'afr. primitif, cependant, ne s'est pas conservée dans ces patois de la Touraine, car les continuateurs de [ɛ] se sont fermés, par exemple *belle* [bĕl].

De la même manière, l'étude spécifique de Fondet (1980) sur les patois de l'Essonne, tous près de Paris, montre un nombre impressionnant de voyelles ayant conservé le timbre [e] de l'afr.: *blette* [blet] (c. 27-9), *brèche* [breʃ] (c. 27-9), *cadet* [kade] (c. 13-4), *cageret* [kaʒre/kaʒet] (c. 18-4), *courcaillet* [kurkaje] (c. 15-7), *crochet* [krɔʃe] (c. 9-8), *groseille* [gruzej] (c. 27-9), *guéret* [gere] (c. 3-1), *guiblet* [gible] (c. 14-4), *havet* [ave] (c. 9-8), *mettre* [metr] (p. 626), *moyette* [mɔjet]/[mujet] (c. 9-6), *orvet* [nɔrve] (c. 14-8), *sadinet* [sadine] (c. 20-9), *sec* [sek] (c. 27-9), *trèfle* [tref] (p. 627), *vert* [ver] (p. 627, c. 7-6).

En Normandie, le [e] de l'afr. primitif, lorsqu'il est resté bref, est normalement devenu [ɛ] en syllabe fermée, par exemple dans *bette* (c. 337), *binette* (c. 322) ou *poulette* (c. 405). Cependant, en finale absolue, il a gardé son timbre fermé sur l'ensemble du territoire (à l'exception du Cotentin), ainsi *fausset* (c. 311, 313), *piquet* (c. 325).

Finalement, le traitement dominant de la Normandie vaut pour les patois couverts par les *Atlas du Centre* (au sud de la Loire) et *de l'Ouest* (Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois): très souvent [e] de l'afr. primitif s'est ouvert en syllabe fermée, mais apparaît inchangé à la finale absolue[31].

6.4. *Le contraste entre Paris et ses environs*

Le timbre original du [e] de l'afr. primitif (lorsqu'il est demeuré bref) s'est régulièrement conservé en finale absolue dans les patois du voisinage de Paris (sauf dans l'Est où il devient souvent [ɔ], [o] ou [a]). Il s'est ouvert en syllabe fermée, mais probablement à une date relativement récente, car on observe encore de nombreuses traces du [e], en particulier dans les régions immédiatement avoisinantes de la Brie et de l'Île-de-France.

L'ouverture du [e] de l'afr. primitif en [ɛ] observée à Paris depuis le XVIe siècle n'est donc pas un trait que ce parler partage avec les patois avoisinants, surtout en finale absolue.

[31] Dans tous les parlers où [e] de l'afr. primitif apparaît inchangé à la finale absolue, il est toujours possible qu'il se soit d'abord ouvert, puis fermé. En effet, dans un grand nombre de ces parlers, *lait*, par exemple, devient souvent [le] (*Atlas de la Brie et de la Champagne,* c. 946). Cette évolution est peu probable dans les environs immédiats de Paris où [e] de l'afr. primitif a longtemps conservé son timbre fermé en syllabe fermée; elle doit être examinée avec sérieux dans les parlers où [e] s'est ouvert en syllabe fermée.

6.5. *La situation au Québec*

Au Québec, la prononciation [ɛ] est pratiquement la seule attestée[32]. Comme dans le cas de la triphtongue *eau/iau*, cette prononciation ne peut donc être un trait des parlers du voisinage de Paris transmis selon les modèles démographiques, mais résulte de l'adoption d'une norme sociale extérieure.

Ce résultat est beaucoup plus significatif que celui de la voyelle *eau/iau*. En effet, la prononciation [i̯o] de *eau/iau* est facile à relever et socialement très stigmatisée. Ce n'est probablement pas par accident qu'elle est toujours utilisée dans la norme parisienne pour *morvandiau*, un archétype du paysan français, ou dans des chansons populaires «paysannes» (je me souviens avoir compris très jeune le statut de ce [i̯o] dans la chanson *Quand j'étais chez mon père,/ Apprenti pastouriau,/ Je n'avais rien à faire,/ Qu'à garder les troupiaux./* etc.).

La prononciation [e] pour [ɛ] est beaucoup moins marquée et la norme parisienne semble avoir toléré une certaine variation entre les deux voyelles depuis le XVIIe siècle, au moins pour les mots comme *gai*, *quai*, *mai*, etc. On s'attend donc à ce que dans les français régionaux la norme [ɛ] remplace plus difficilement le timbre original du [e] de l'afr. primitif d'un substrat patois. C'est bien ce qu'on observe à Tours, par exemple. Les travaux de Gueunier *et al.* (1978: 49-50) sur le français régional de cette ville montrent que [e] a été préservé dans des mots comme *volet(s)* ou *valet* alors que *forêt* est majoritairement prononcé avec un [ɛ] comme dans le substrat patois[33]. Dans ce même parler régional, le résultat de la triphtongue *eau/iau* est uniformément [o] (observations personnelles – les auteurs de l'enquête n'ont pas retenu ce paramètre, tant le résultat est évident), malgré la prononciation [i̯ɔ] générale dans le substrat.

[32] Des graphies *farmet* (p. 40), *béniquet* (p. 128), *quelouet* (p. 213), ou *orillet* (p. 267) ont été relevées par Juneau (1972a) pour *fermier*, *bénitier*, *clouer* et *oreiller*, qui suggèrent que la terminaison *-et* a pu être prononcée [e] au Québec. Marthe Faribault me fait savoir que Fabvre (1970) note «*brayet* vulgo *braié*» (cet auteur est né à Troyes en 1655). Ces prononciations n'ont presque pas laissé de traces dans la langue moderne, même si le *GPFC* note les prononciations *bourrelet* [burle], *rouet* [rwɛ, rwe] «ronron» et *sec* [sek]. Le seul témoignage de prononciation [e] moderne est celui de Morgan (1975) pour la Beauce, où *crochet* (p. 24), *Recollet* (p. 89) sont notés avec [e] final. Certaines des formes semblables mentionnées dans le texte sont clairement des erreurs qui doivent être corrigées, par exemple *poignet* (p. 44, 49) doit être lu *poignée* (cf. l'appendice en p. 95 où apparaît la source originale des exemples mentionnés).

[33] Il est intéressant de noter que la prononciation de *volets* dans le français régional de Tours correspond à celle du nom singulier dans le substrat patois [vɔlet], et non du pluriel [vɔlɛ̃].

7. Les *e* longs

7.1. *Le problème*

On observe encore dans la norme parisienne du début du XXe siècle des voyelles [ɛ̃] et [ẽ] longues accentuées qui s'opposent à des [ɛ̆] brefs dans les mêmes contextes[34]. Elles ont pris naissance à trois périodes distinctes: 1) allongement pendant la période de l'ancien et du moyen français des [e], [ɛ] et [ai̯] de l'afr. primitif[35] comme dans l'afr. *feste* ['fɛstə] > *fête* [fɛ̃t], 2) monophtongaison au XVIIe siècle des diphtongues tardives [ei̯] comme dans *aide* prononcé ['ei̯də] au XVIe siècle et [ẽd] au XIXe[36], et 3) des emprunts à l'anglais à partir du XVIIe siècle, comme *ale* [ẽl].

Les voyelles correspondant à [ɛ̃] ouvert ont souvent un timbre fermé [e] dans les patois d'oïl modernes, et en particulier autour de Paris. Au Québec, la prononciation est en général conforme à la norme parisienne du XIXe siècle; cependant, on observe de nombreuses traces d'une prononciation avec [e] fermé qui pourrait donc avoir une origine populaire ou patoise.

7.2. *La norme parisienne*

Le timbre normal des voyelles issues de [e], [ɛ] et [ai̯] accentués et allongés pendant la période de l'ancien français a toujours été [ɛ̃] ouvert depuis les premiers témoignages. On ne note que quelques rares divergences. Au XVIe siècle, elles sont limitées à quelques mots[37]. Plus tard, elles seront dénoncées comme des provincialismes (Thurot 1881-1883, t. 1: 62)[38].

Il est difficile de savoir quel était initialement le timbre des voyelles longues issues de la diphtongue tardive [ei̯] dans *aide*, *reine*, *faîne*, *gaine*, *gêne*,

[34] Nous n'examinerons pas ici les voyelles [ɛ̃] ou [ẽ] devant [r, v(r), z, ʒ].

[35] Les principales sources d'allongement des *e* pour cette période sont: 1) l'amuïssement d'un [s] préconsonantique, comme dans *fête*<afr. *feste*, 2) l'influence d'un [rr] géminé, comme dans *terre* (la longueur sera ensuite neutralisée dans ce contexte), 3) l'influence d'un [-sə, -zə, -s] final en afr. comme dans *presse* [prɛ̃s], 4) la coalescence de deux voyelles semblables, comme dans *(il) prêche* [prɛ̃ʃ]<afr. *preeche* (cf. Morin 1990). On trouvera dans Morin et Ouellet (1991) une analyse comparée de l'allongement de *e* devant [-s] et [-sə].

[36] La voyelle longue de *aide* dans la norme parisienne est notée, par exemple, par Hatzfeld et Darmesteter (1890-1900), Littré (1863-1873) et Michaelis et Passy (1897).

[37] Lanoue, au XVIe siècle, donne *mégue* «petit-lait» avec un [ẽ] long fermé. C'est la seule occurrence de voyelle longue devant [g]. Ce mot disparaîtra bientôt de l'usage urbain. Peletier du Mans note *(il) prête* et *cette* avec un [e] fermé, qui s'opposent à *fête* et *(il) arrête* avec un [ɛ] ouvert, une distinction qui recouvre une différence étymologique entre un [e] et un [ɛ] de l'ancien français primitif.

[38] Corneille note avec [e] fermé *(il) arrête*, *(vous) êtes*, *(il) prête* (Thurot 1881-1883, t. 1: 63), ce qui pourrait être un trait normand. Au XVIIe siècle, le Lyonnais Andry dit observer une voyelle fermée dans la norme parisienne dans les mots *guêtre*, *grêle*, *frêle*, qu'il oppose à la voyelle ouverte du lyonnais.

haine, *seine* «filet», *traîne* qui se sont monophtonguées au XVIIe siècle. Des témoignages explicites n'apparaissent que tardivement, et elles sont alors prononcées [ɛ̄] ouvert[39].

D'autres [e] en syllabe fermée, cependant, sont introduits plus tard dans la langue par des emprunts au [eɩ] de l'anglais, au moins dans les mots *ale* (attesté au XVIIe siècle), *cake* (attesté en 1791), *keepsake* (attesté en 1829, admis par l'Académie française en 1878), *steeple-chase* (attesté en 1828, admis par l'Académie française en 1878). La prononciation avec [e] fermé est plus ou moins régulièrement enregistrée dans les dictionnaires depuis le *Dictionnaire de la langue française* de Littré[40].

La norme parisienne pour la prononciation de ces mêmes voyelles en position non accentuée est relativement variable. Il semble que le timbre dominant soit [e] fermé, par exemple dans *mélange, étoile* ou *métier*, sauf lorsque la voyelle est sous la dépendance analogique d'une voyelle accentuée, par exemple *mêler* [mēle] qui a un [ɛ̄] ouvert d'après *(il) mêle* [mɛ̄l]. Cependant, quelques auteurs préconisent un [ɛ̄] ouvert pour *toutes* ces voyelles (cf. Thurot 1881-1883, t. 1: 90-106; on notera aussi que pour Restaud (1775: XXXIV-XXXVIII) les *e* non accentués en syllabe initiale de mot ne peuvent être qu'ouverts ou muets (sauf devant une voyelle), par ex. dans *bétail* [bɛtaʎ]).

Les témoignages sur la longueur des voyelles atones sont relativement tardifs et rares (Thurot 1881-1883, t. 2: 713, 717-726) et concernent presque tous des voyelles paradigmatiquement reliées à des voyelles accentuées longues comme *mêler*. Le témoignage de Michaelis et Passy (1897),

39 La voyelle accentuée de ces mots n'a été monophtonguée qu'au XVIIe siècle et l'on ne trouve que peu d'indications sur son timbre dans les commentaires colligés par Thurot (1881-1883, t. 1: 223, 315, 499). Lanoue (1596) note encore une diphtongue dans le mot *aide* ['eɩdə], mais comme ce mot est le seul de cette terminaison, l'auteur permet la rime avec la terminaison [-ĕdə] avec un [ĕ] fermé bref, comme dans *(il) cède* (alors prononcé ['sĕdə]), ce qui pourrait indiquer que *aide* commençait à avoir une prononciation monophtonguée avec le timbre [e]. Plus tard Corneille note ainsi la prononciation de l'infinitif: *ééder*, ce qui suggère une prononciation du radical isolé [ēd]; mais la prononciation de Corneille peut être qualifiée de «provinciale» («normande» plus précisément). Maupas (1625), un Blaisois, note un [e] fermé dans *haine*, et Richelet (1680), un Champenois, dans *gêne*.

40 *Ale* est noté [el] dans les dictionnaires du début du XIXe siècle (par ex., Gattel 1819) ou n'a pas de transcription phonétique. Littré (1863-1873) donne les prononciations [el], [kipsek], [stipləʃez]; Hatzfeld et Darmesteter (1890-1900), [ēl], [kipsĕk], [stipləʃēs]; Michaelis et Passy (1897), [ēl], [kipsĕk]; Barbeau et Rodhe (1930), [kipsĕk], [stiplətʃēs]. La prononciation avec [e] (long ou non) est dominante pour la plupart de ces quatre mots dans le dictionnaire de Martinet et Walter (1973): *ale* [al, el, ēl, ɛl], *cake* [kek, kɛk, kēk], *steeple-chase* [stiplətʃēs, stiplətʃes, stiplətʃēs...], *keepsake* [kipsēk, kipseɩk, kipsɛk...]. À côté de la prononciation orthographique [raj] de *rail*, on note aussi [rɛl] (Littré) ou [rēl] (Hatzfeld et Darmesteter, Michaelis et Passy, et Barbeau et Rodhe). Pour les emprunts *bifteck* et *break*, seule est attestée la prononciation avec [ɛ̄] bref (*beff steks* en 1735, admis par l'Académie française en 1835, *break* attesté en 1830).

cependant, indique que la longueur étymologique des voyelles [ē] ou [ɛ̄] a pu se conserver longtemps en syllabe inaccentuée, même en l'absence de support morphologique, par exemple dans *aîné, fétu, flétrir* et *pétrir* qu'ils notent avec un [ē] fermé long ou dans *verrue* et *verrou* qu'ils notent avec un [ɛ̄] ouvert long[41].

7.3. *La situation dialectale*

7.3.1.

Comme nous avons vu (section 5.3), le [e] et le [ɛ] de l'afr. primitif sont restés distincts dans un certain nombre de patois, surtout lorsqu'ils ont été allongés. Dans les patois de l'Est et plus particulièrement de la Champagne, le [e] de l'afr. primitif, après allongement, est devenu [ɔ̄/ō] (éventuellement [ū]). Par exemple l'afr. *creste* ['krestə] «crête»>[krōt] dans le bourguignon de Bourberain (Rabiet 1888: 184) ou [krūt] dans le champenois de Clairvaux (Baudouin 1887: 20). Après s'être allongés, les [ɛ] et [aɩ] de l'afr. primitif ont pris un timbre qui varie de [ɛ̄] ouvert à [ē] fermé, ainsi *bête* [bę̄t] a une voyelle [ę̄] de timbre intermédiaire entre [e] et [ɛ] à Bourberain, et *fête* [fēt] ou *tête* [tēt] un [ē] fermé dans la région de Clairvaux[42].

En Normandie, les voyelles longues issues du [e] ou du [ɛ] de l'afr. primitif sont encore quelquefois distinctes, par exemple, dans le patois du Val-de-Saire (Lepelley 1974: 24, 36), *arête* [eēt]<afr. [a'restə] (après la chute du [r] intervocalique) et *bête* [baę̄t]<afr. ['bɛstə]. Le [ē] peut aussi s'abréger et s'ouvrir, comme dans [bʌę̄t] «motte de terre»<afr. ['blestə]. La distinction notée au Val-de-Saire semble valoir pour le nord du Cotentin. Ailleurs les timbres historiques se sont souvent inversés. La distribution des voyelles dans l'Eure pourrait très bien refléter la situation originale en Normandie (moins le nord du Cotentin); par exemple, au pt. 80, la voyelle issue du [ɛ] de l'afr. primitif est devenue [e], comme dans *tête* [tet] ou *guêpe* [ɟep], alors que la voyelle issue du [e] de l'afr. primitif y est [ɛ̄], comme dans *crête* [krę̄t], *arête* [arɛʃ] ou *pêche* (de poissons) [pę̄k][43].

La même distinction s'est maintenue dans certains points de la Bretagne romane, en particulier à Pléchâtel (Dottin et Langouët 1901), où les

41 Certaines voyelles atones longues chez ces auteurs sont des développements plus récents relativement faciles à expliquer. D'autres voyelles ont des timbres ou des longueurs moins attendus, par exemple les [ē] longs de *péché* [pēʃe] ou de véreux [vērø] (cf. *terreux* [tērø] où le timbre et la longueur sont plus réguliers).

42 Les cartes 151 pour *fête* et 395/996 pour *crête* de l'*Atlas de la Champagne et de la Brie* confirment la généralité de ces observations.

43 Cf. l'*Atlas normand*: pour les continuateurs de l'afr. [ɛ], *bête* (c. 660), *guêpe* (c. 654), *nèfle* (c. 363), *tête* (c. 143, 380, 389, 437, 694); pour les continuateurs de l'afr. [e], *arête* (c. 612), *bleste* (c. 69, 182), *crête* (c. 701), *pêche* (de poissons) (c. 600).

voyelles longues issues du [e] de l'afr. primitif sont devenues [ɛ], comme dans *fesse*, *maîtresse*, *messe*, *vesse*, *évêque*, [krɛp] «crête», alors que celles qui sont issues du [ɛ] de l'afr. primitif sont [e], comme dans *presse*, *bête*, *fenêtre*, *fête*, *guêpe*, *pêche* (fruit), *tête*[44]. Selon Chauveau (1984: 122), cela ne serait pas le traitement dominant en Bretagne romane où les deux voyelles longues se sont confondues et sont devenues [e] fermé.

Je n'ai pas pu mettre en évidence le maintien de la distinction entre les continuateurs du [e] et du [ɛ] de l'afr. primitif après leur allongement dans les autres patois qui ont conservé des oppositions de longueur. Dans les régions couvertes par l'*Atlas de l'Ouest* (Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois), le résultat de la neutralisation est souvent un [ɛ] ouvert (long ou non), comme dans *bête* (c. 471) – le nom *guêpe*, cependant, est plus souvent prononcé avec un [e] fermé (long ou non). Ces observations valent aussi pour les patois couverts par l'*Atlas du Centre* (sud de la Loire). Ici aussi le résultat de la neutralisation est une voyelle [ɛ] (longue ou non); on observe cependant relativement souvent des formes avec un [e] (long ou non), par exemple dans *crête* (c. 468, 493), *mégue* «petit-lait» (c. 681), *nèfle* (c. 716).

Dans les patois couverts par l'*Atlas de l'Île-de-France et de l'Orléanais* (comprenant aussi le Perche et la Touraine), les données disponibles ne permettent pas de mettre en évidence une distinction entre les voyelles issues du [e] et du [ɛ] de l'afr. primitif après leur allongement. Elles ont souvent un timbre ouvert [ɛ], mais aussi fréquemment un [e] fermé, surtout dans les mots moins influencés par la norme urbaine, comme par exemple *nèfle* (c. 257) dont les formes relevées [nēf, nef, mēl, mel] sont réparties uniformément sur tout le territoire; pour le mot *hêtre* (c. 313), plus susceptible d'être influencé par la norme, les formes [ēt(r)/et(r)] avec un [e] fermé sont moins fréquentes et s'observent surtout dans l'Eure-et-Loir et l'Orne (mais ne sont pas inconnues dans le Loiret, le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire).

Plus spécifiquement, pour les patois de la Touraine, Davau (1979) note systématiquement [ē] les voyelles issues des [e] et [ɛ] de l'afr. primitif après allongement: *arête* [arēt], *crête* [krēt] (issus de [e]) et *bête* [bēt] et *fête* [fēt] (issus de [ɛ]). Mais l'afr. [ai̯] devient [ę̄] moyen comme dans *hêtre* ou *frêne*[45].

L'enquête dialectologique dense de Fondet dans l'Essonne complète les données antérieures relatives à l'Île-de-France. Dans cette région en bordure de Paris, un grand nombre des voyelles longues issues de [e], [ɛ] et [ai̯]

[44] Cette interversion des timbres [e] et [ɛ] est aussi observée dans le domaine franco-provençal à Ollon (Hasselrot 1937: 34), comme dans *crête* ['kreta] par opposition à *fenêtre* [fe'netra].

[45] Il note aussi ailleurs (p. 35) le comportement particulier de la voyelle longue issue de [ai̯] pour *maître*, *naître*, *paître* et de [ei̯] dans *paraître*.

ont aussi conservé un timbre [e] fermé: *bête* [bet], *faîte* [fet], *fête* [fet], *même* [mem], *sixième* [sizjem], *tempête* [tɑ̃pet] (c. 27-9), *champêtre* [ʃɑ̃pet], *crêpe* [krep], *mégue* [meg] «lait écrémé» (1980: 626) (l'auteur ne note pas de longueur phonologique pour ces voyelles qui sont toutes phonétiquement longues, précise-t-elle, impliquant ainsi une neutralisation surprenante avec le [e] issu du [e] de l'afr. primitif qui n'a pas été allongé, comme dans *blette* [blet]).

Nous finirons cette promenade autour de Paris par la Brie, où l'allongement des trois voyelles [e], [ɛ], [ai̯] conduit à la même voyelle [ɛ̄], par exemple *fête* [fēt] et *crête* [krēt][46]. Les prononciations avec un [ɛ̄] ouvert qu'on y observe dans le voisinage de Paris semblent être dues à l'influence probablement récente du parler de la capitale; ailleurs (c'est-à-dire dans le nord-est et le sud de la Brie), on ne retrouve pratiquement plus que des prononciations avec [ē] fermé. Il est intéressant de comparer, à cet effet, *craie* [krē/krɛ̄] et *raie* [rē/rɛ̄]. La distribution des timbres du premier est celle que nous avons notée plus haut: [ɛ̄] près de Paris et [ē] dans le nord-est et le sud. Par contre pour *raie*, terme de labour plus enraciné dans la tradition rurale et sans influence de la ville, les prononciations [rē] sont réparties uniformément sur tout le territoire de la Brie, et en particulier jusqu'aux portes de Paris. Il semble donc bien que la prononciation [ē] soit autochtone dans la Brie et qu'elle ait été progressivement remplacée par celle de la norme parisienne.

Cette présentation de l'évolution des voyelles allongées issues des [e], [ɛ] et [ai̯] de l'afr. primitif montre que dans les patois d'oïl du voisinage de Paris le résultat normal a dû être originalement un [ē] fermé long pour une ou toutes ces voyelles[47]. Le [ē] fermé long a pu s'abréger ensuite et alterne souvent avec [ɛ] (long ou non). L'analyse lexicale que nous avons faite est très sommaire, mais il est fort possible que, comme dans la Brie, le timbre [ɛ], là où il alterne avec [e], résulte de l'influence de la norme parisienne. Comme dans le cas de l'évolution de la triphtongue *eau/iau*, il est fort possible qu'initialement il y avait une distinction régulière entre la norme parisienne où [e], [ɛ] et [ai̯] de l'afr. primitif étaient devenus [ɛ̄] ouvert et les patois voisins où le résultat était [ē] fermé.

7.3.2.

Nous n'avons pas de données assez nombreuses pour retracer l'évolution des diphtongues tardives [ei̯] comme dans *aide* dans les provinces autour de Paris. Notons cependant que *aider* est encore régulièrement trissyllabique

[46] Cf. dans l'*Atlas de la Champagne et de la Brie*: *grêle* [grēl] (c. 36), *fête* [fēt] (c. 151), *bêche* [bēʃ] (c. 294), *crête* [krēt] (c. 395/996), *faîte* [fēt] (c. 555), *hêtre* [ēt] (c. 560), *nèfles* [nēf] (c. 644), *pêche* (fruit) [pēʃ] (c. 661), *tête (d'ail)* [tet] (c. 683), *genêt* [ʒne] (c. 738).

[47] Ce n'est que dans les régions les plus éloignées de Paris (Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois et les régions d'oïl au sud de la Loire) que le timbre [ɛ] est plus systématique. Il pourrait y être plus ancien.

[aide] dans les patois de l'Essonne (c. 23-21) et de la Brie (c. 284). Pour la Touraine, Davau note *(j')aide* [ēd], *(elle) traîne* [trēn] avec une voyelle [ē] longue fermée.

7.3.3.

Pour les voyelles non accentuées aussi, les données dialectales ne sont pas nombreuses. On remarquera que les voyelles issues de *e* long non accentué, comme la voyelle initiale de *épi*, est souvent fermée. Les prononciations [ɛpi] avec un [ɛ] ouvert atone, dans les régions couvertes par l'*Atlas de l'Île-de-France et de l'Orléanais* (c. 37, 38), sont cependant au moins aussi fréquentes.

7.4. *La situation au Québec*

7.4.1.

Les voyelles longues accentuées issues de l'afr. [e], [ɛ] et [aj] ont régulièrement le timbre [ɛ] au Québec. Cependant, dès les premières descriptions linguistiques, on observe aussi des formes avec [e]. Dans sa description du franco-américain de Brunswick (Maine), dont la population provient essentiellement de la région de Québec entre les années 1865 et 1900, Locke (1949: 35-36) note des diphtongues [ej] – qu'on doit considérer comme des variantes de [ē] long[48] – dans les mots suivants: *épaisse*, *fraise*, *glaise*, *seize*, *treize*, *chaîne*, *frêne*, *arêche* «arête», *neige*. Pour la plupart de ces mots, Locke note une variante possible avec [ɛ̄] (phonétiquement une diphtongue [ɛj] ou [aɛ̯]).

[48] Dans son analyse phonologique, Locke (1949: 31, 35-38) présente les voyelles accentuées [e] de *mai* [me], [ē] de *père* [pēr], [ej] de *père*, [ɛ] de *correct* [kɔrɛk] ou *messe* [mɛs], [ɛj] de *tête* [tɛjt] ou *mer* [mɛjr], [aɛ̯] de *crêpe* [kraɛ̯p] et [aj] de *prêtre* [prajt] comme les allophones d'un même phonème /e/. Les données de l'auteur étaient insuffisantes pour faire ressortir les oppositions. La distribution des allophones, cependant, montre que ce parler a essentiellement le système phonologique décrit par Dumas (1981) et qu'il faut distinguer dans ce parler trois phonèmes: /ɛ̄/ comme dans *correct* ou *messe*, /e/ comme dans *père* et /ē/ comme dans *tête*, *crêpe* et *prêtre* (ou trois phonèmes /ɛ/, /e/ et /ɔ/, cela n'a pas d'importance pour la présente discussion). Comme le note Dumas (1981: 29-30), /e/ en syllabe fermée n'est utilisé que par certains locuteurs, qui peuvent presque toujours aussi le remplacer par /ɛ̄/. On peut néanmoins distinguer /e/ de /ē/ dans ce cas, parce que les allophones [ē] et [ej] de /e/ ne sont pas des réalisations possibles de /ɛ̄/. Par exemple, *mère* /mer/ peut se réaliser [mēr, mejr] et (par substitution de /ɛ̄/ à /e/) [mɛjr, maɛ̯r, majr], tandis que *mer* /mɛ̄r/ ne peut se réaliser que [mɛjr, maɛ̯r, majr]. (Les allophones de /e/ et /ɛ̄/ sont légèrement différents dans les parlers décrits par Dumas.)
Les mêmes remarques s'appliquent à l'étude de Poulin (1973) sur le franco-américain de Manchester (New Hampshire). Le phonème /e/ apparaît entre autres dans les mots *aide*, *collège*, *connaître*, *être*, *seize*. Il apparaît aussi devant [j] et sa variante [ɟ] (plutôt que [g] noté par l'auteur) là où il n'est pas historiquement attendu, comme dans *affaire* [afej(j)], *essaie* [-sejɟ], *terre* [tejj].

On retrouvera cette variation dans presque tous les autres témoignages. Dumais (1905) note *tête* et *fête* avec un [e] fermé. Rivard ([1901] 1928: 80) note parmi les «fautes canadiennes» le timbre [e] fermé dans *guêpe* et *vêpres*[49]; plus tard il indique (1914: 58), en passant, la prononciation [ēt] du verbe *être*. Dans sa description de l'acadien de la baie des Chaleurs, Geddes (1908: 29) fait souvent référence à la prononciation du Québec à la même époque et y note les deux prononciations [ēd] et [ɛ̄d] de *aide*. Le *GPFC* (1930) note les prononciations *neiche* [nēʃ] (dont j'ignore l'étymologie, cependant) et *tête* [tēt] (sans accent aigu dans la transcription, comme dans celle de *pére* ou *baisse*<angl. *base*).

Des études plus récentes indiquent que cette prononciation [ē] (ou [e]) n'a toujours pas complètement disparu. Soltesz (1970: 462) la note dans les parlers de Berthier-Sorel, non seulement dans les mots *neige* et *chaise*, mais aussi dans *presse* et *tempête*[50]. Dulong et Bergeron (1980) l'observent dans le domaine franco-québécois dans les mots suivants: *aide* (q. 1284b, 1851a)[51], *guêpe* (q. 64, 1567), *guêtre* (q. 1943), *presse* (q. 820a, 820b), *tempête* (q. 1173, 1207), *tête* (q. 1311). Dumas (1981: 29) mentionne la prononciation [ēd] de *aide* comme une variante possible «en français québécois actuel». Dans la région du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de Charlevoix, Lavoie *et al.* (1985) notent ce timbre pour *aide* (q. 397, 1302, 2046), *guêpe* (q. 731, où c'est le timbre dominant) et *guêtre* (q. 2662, où c'est le seul timbre observé)[52].

Les emprunts à l'anglais au Québec sont beaucoup plus nombreux que dans la norme parisienne. Dans ce cas aussi, les [ej] de l'anglais deviendront généralement [e] (souvent avec un allophone diphtongué [ej] sous l'accent, en particulier dans la prononciation contemporaine de Montréal, mais ce n'était peut-être pas vrai au début du siècle, cf. Rivard 1914: 157)[53]. Comme le note Patry (1986: 156 et 169, note 5), alors que les [e] en syllabe

[49] Dans ce deuxième ouvrage, l'auteur ne précise pas si cette «faute canadienne» correspond spécifiquement à l'usage québécois ou s'il pourrait aussi inclure des «fautes acadiennes» (il est possible que ces prononciations soient fréquentes en acadien; en particulier, elles ont été notées par Ryan 1981 et Landry 1985). Il est vraisemblable, cependant, que ces remarques intéressent le français du Québec où, comme nous verrons, ces prononciations ont encore été notées plus tard.

[50] Les témoins sont nés entre 1885 et 1901.

[51] Les auteurs notent aussi la prononciation [aide] du verbe *aider* (q. 2264), qui représente peut-être une prononciation trissyllabique, comme dans les patois entourant Paris (la notation de l'atlas ne permet cependant pas de distinguer les diphtongues des suites vocaliques dissyllabiques).

[52] Le *GPFC* relève la forme *gaits* [gēts] «guêtre» empruntée à l'anglais *gaiter(s)*. Il n'est pas impossible que la prononciation [gēt] de *guêtre* ait été partout influencée par celle du mot anglais correspondant.

[53] Rivard (1914: 157) note que dans les mots *ale*, *bifteck*, *break* et *keepsake* – aussi adoptés en France – la prononciation au Québec se conforme aux usages parisiens avec [ē] ou [ɛ̄]

fermée sont stables dans les mots empruntés à l'anglais depuis le début du siècle, ils disparaissent progressivement des mots d'origine française.

7.4.2.

Pour le Québec aussi, les données concernant les voyelles *e* longues non accentuées sans l'influence analogique d'une voyelle accentuée ne sont pas nombreuses. Pour les voyelles du fonds français, Dumas (1981: 10) mentionne la forme *perruque* [pēɾʏk] et Mc Laughlin (1986: 49), *péché* [pēʃe], *véreux* [vēɾø]. Malgré le petit nombre de données, on ne peut qu'être frappé par l'identité avec certaines des formes données par Michaelis et Passy, surtout pour les voyelles [ē] de *péché* et *véreux* qui sont difficilement explicables comme des développements indépendants (cf. note 41). Il est donc possible que ces formes remontent à un usage plus ancien.

7.4.3.

Avec la généralisation du timbre [ɛ̄], le français du Québec finit par rejoindre la norme parisienne ou presque (c'est vrai aussi, avec un certain décalage, des voyelles longues devant [r, v(r), z, ʒ] que nous n'avons pas examinées ici) bien que ce ne fût probablement pas la prononciation de la majorité des colons. Contrairement à ce que nous avons observé dans les trois cas précédents, la norme parisienne ne semble pas s'être généralisée très rapidement et l'on observe encore de très nombreuses traces des timbres [ē] longs qui remontent très vraisemblablement au début de la colonisation.

Il est intéressant de noter que le passage de [ē] fermé à [ɛ̄] ouvert longs ne correspond pas à un changement de norme phonologique, mais seulement à un changement de norme sociale. En effet, des [ē] fermés dans les emprunts

pour le premier et [ɛ] (qu'il note avec une longueur moyenne) pour les autres (cf. la note 40 ci-dessus). L'influence de la norme parisienne, cependant, n'a pas empêché que le mot ancien *fret* (attesté dès le XIIIe siècle) puisse acquérir la prononciation [frēt] sous l'influence de l'anglais *freight* tout en gardant aussi la prononciation traditionnelle [frɛt] (toutes deux mentionnées dans le *GPFC*).
Il est possible que l'influence parisienne (cf. la note 40) soit aussi responsable de la prononciation [rēl] de *rail* à côté de la prononciation [rɛ̄l] directement calquée de l'anglais. Il est vraisemblable cependant que la prononciation [rēl] de *rail* résulte d'un rapprochement avec une forme française dialectale ayant le sens «raie, petit sillon, ornière». La prononciation [rēl] de *rail* est la seule notée dans l'enquête sur les parlers de Charlevoix, du Saguenay et du Lac-Saint-Jean (q. 194).
On ne peut pas exclure, non plus, que dans certains contextes les [ei̯] de l'anglais aient pu avoir une autre adaptation que [e] (*pace* Mc Laughlin 1986: 189; 1989: 231). Dans la région de Charlevoix, du Saguenay et du Lac-Saint-Jean, on observe ainsi le passage de l'anglais [ei̯] à [ĕ] ouvert bref devant [m] dans les mots *frame* [frĕm] (q. 975, dans 97% des points d'enquête) et *trame* [trĕm] (q. 1652, seule prononciation observée), mais non dans *game* (q. 3093) où il prend la valeur «régulière» [e]. Ce qui montre bien que le problème de l'adaptation phonologique des emprunts est complexe (cf. Patry 1986: 155-156; Mc Laughlin 1986: 189-192).

de l'anglais ont coexisté pendant un certain temps avec les [ē] fermés dialectaux, mais l'ouverture a seulement affecté ces derniers[54].

8. Discussion

Trois des cas examinés ici portaient sur des points de prononciation où la norme parisienne à l'époque de la colonisation divergeait de la plupart des patois parlés dans les régions d'origine des colons. Comment se fait-il que la prononciation contemporaine du français du Québec corresponde dans ces cas à cette norme ?

Les réponses sont bien sûr multiples, mais je pense qu'on peut exclure l'hypothèse que la majorité des colons parlaient *seulement* le patois de leurs régions d'origine avec leurs enfants à la maison et que l'uniformisation s'est faite selon un modèle macro- ou micro-démographique. Cette hypothèse prédit la généralisation de la prononciation [i̯o] pour la triphtongue *eau/iau*, de la prononciation [e] pour la voyelle brève issue du [e] de l'afr. primitif et de la prononciation [ē] pour les voyelles longues issues des [e], [ɛ] et [ai̯] de l'afr. primitif.

On pourrait peut-être argumenter que c'est effectivement ce qui s'est produit, mais que cette première étape a été suivie d'une seconde étape d'assimilation (plus ou moins partielle) à la norme parisienne (conservée peut-être par une élite locale), comme me le suggère Barbaud (communication personnelle).

Cette division en deux étapes n'a aucun support empirique et on peut montrer en fait qu'elle est très improbable. En effet, ces trois traits de prononciation [i̯o], [e] et [ē] qu'on reconstruirait ainsi pour l'ancien québécois sont aussi des traits du patois tourangeau à la même époque. Or qu'observe-t-on en Touraine ? Ces trois traits sont encore attestés dans les patois modernes (cf.

[54] On ne saurait donc souscrire à la thèse de Mc Laughlin (1986: 189 et suiv.; 1989: 231 et suiv.) qui présuppose – et ceci est crucial – qu'au Québec «les [ē]/[ei̯] continuant un [ē] du français du XVIIe s. ne se trouvent qu'en syllabe fermée par [r, z, ʒ]» (1989: 232). Cette affirmation est surprenante, car un peu plus tôt cette auteure s'appuie sur les observations de «Patry (1986: 156) [qui] considère aussi que le traitement des emprunts avec [ē] ne présente rien de novateur par rapport aux disponibilités phonotactiques du français québécois» (1989: 231). Or le passage où Patry présente ses conclusions est le suivant (1986: 156):

> on observe le /ē/ en position comparable dans le lexique natif du français québécois de date très ancienne: [...] Dumais 1905 donne les formes *tête*, *fête*, *mère*, *père* [...] et Rivard 1901 donne les exemples *guêpe*, *vêpres*. Donc, ni le phénomène de durée, ni la position de la voyelle dans le morphème ne présentent de caractère novateur par rapport aux disponibilités phonotactiques du français québécois en ce qui regarde le réflexe des emprunts concernés.

Il est clair que «les [ē]/[ei̯] continuant un [ē] du français du XVIIe s.» ne se trouvent pas que dans une syllabe fermée par [r, z, ʒ].

Atlas de l'Île-de-France et de l'Orléanais), et les deux derniers sont toujours très fréquents dans le français régional (cf. Gueunier *et al.* 1978). Comment expliquer que l'assimilation à la norme parisienne depuis le XVIIIe siècle ait été tellement plus forte au Québec qu'en Touraine et qu'à Tours en particulier ? Il est beaucoup plus raisonnable de croire que ces trois traits de prononciation – [io], [e] et [ē] – n'ont jamais été généralisés à l'ensemble du Québec comme le voudrait l'hypothèse démographique.

Barbaud (1984) pense pouvoir justifier son analyse sans étude préalable des propriétés linguistiques des différents dialectes français en contact au début de la colonisation. De tels préalables sont en général triviaux quand il s'agit d'examiner les transferts linguistiques entre des populations parlant des langues relativement éloignées comme le français et l'anglais. Il est alors facile de déterminer si un échantillon de conversation se fait « en français », « en anglais » ou dans un mélange des deux (l'interprétation des données des recensements, par contre, n'est pas toujours aussi facile). Lorsqu'on examine les gains que font « l'anglais » ou « le français » au Manitoba ou en Nouvelle-Écosse par exemple, il importe peu de savoir quelle variété d'anglais ou de français déplace l'autre. Le problème est sociopolitique et concerne essentiellement l'appartenance à certains groupes sociaux plus ou moins définis par des paramètres linguistiques. Il en est tout autrement lorsqu'il s'agit de comprendre comment le français a pris *la forme* qu'il a prise au Québec. Le problème porte sur les propriétés spécifiques de prononciation, de syntaxe, de morphologie, etc., qu'on ne peut pas déduire du seul examen des registres d'état civil et d'une simple division géographique de la France en zones dialectales.

Il est peut-être à propos ici d'examiner pourquoi l'argumentation présentée par Barbaud (1984) conduit à des résultats qui ne sont pas plausibles. Pour interpréter les données statistiques qu'il a rassemblées, cet auteur est amené à faire un grand nombre d'hypothèses réductrices dont la composition augmente les marges d'incertitude. Les hypothèses les plus contestables, je pense, concernent la mécanique de la transmission de la langue de la mère à ses enfants, qui *présuppose* la validité des modèles de transfert linguistique contemporain au Canada et l'existence d'une « loyauté linguistique » des mères – celles-ci utiliseraient de préférence leur langue maternelle avec leurs enfants – qui « trouve sa justification profonde dans le sentiment d'identité individuelle et collective dont la langue maternelle est la source » (p. 136). Si l'on peut reconnaître l'importance du parler maternel de la mère dans le cas de langues socialement aussi distinctes que le français et l'anglais, ou dans le cas des patois également éloignés de la norme légitime (au moins en ce qui concerne la morphologie, cf. Terracher 1914), rien ne permet d'exclure que le sentiment d'identité collective ne s'étende à la variante de prestige dont on considère (à tort ou à raison) que son patois maternel n'est qu'une forme secondaire. L'absence de « loyauté linguistique » envers les patois est, au contraire, un des facteurs fréquemment observés dans leur disparition (cf., par exemple, Vincenz 1974 : 6-10, Maurand 1981 ou Francard 1990 : 77, note 4 ; on verra aussi dans Gwegen (1975 : 55-70) le rôle des femmes dans le remplacement des dialectes bretons, donc appartenant à une famille linguistique différente, par le français). Il est évident d'ailleurs que si [io], par exemple, était un trait dominant de la communauté québécoise originale, son remplacement (à quelque époque que ce soit) par le [o] de la norme prestigieuse est une manifestation de cette absence de loyauté.

La fermeture de [ɔ] en finale de mot relève d'un quatrième cas de figure. Le changement n'est reconnu dans la norme parisienne qu'au début du XIXe siècle. Au début de la colonisation, il est vraisemblable que *tous les colons* prononçaient encore les [ɔ] étymologiques ouverts (qui n'étaient alors pas nécessairement en finale de mot). Les [ɔ] se sont fermés parallèlement des deux côtés de l'Atlantique.

Le changement est systématique aussi bien au Québec que dans la norme parisienne, alors que l'opposition entre [ɔ] et [o] en finale de mot est toujours vivante dans de nombreux français régionaux européens et peut encore s'observer dans le voisinage immédiat de Paris. On ne peut que s'interroger sur les raisons – s'il y en a – de cette convergence structurale entre l'évolution au Québec et dans la norme parisienne *après* la séparation politique. Il en est d'autres, aussi surprenantes, par exemple la perte des oppositions de durée vocalique en fin de mot – maintenue jusqu'à très récemment dans le voisinage de Paris. Serait-elle liée à l'hétérogénéité linguistique initiale aussi bien des colons que des classes dominantes parisiennes, hétérogénéité qui favoriserait certains types de changements, alors que la stabilité sociale et géographique des populations francophones d'Europe, même dans le voisinage de Paris, jusqu'au début du XXe siècle serait un facteur de conservatisme linguistique ?

9. Conclusion

Dans cet essai, j'ai voulu examiner quatre classes de sons dans l'histoire du français du Québec : leurs sources possibles, leurs moyens de transmission, leur évolution, etc., et évaluer ainsi la justesse de certaines hypothèses sur la formation du français au Québec.

J'ai montré que la prononciation moderne de ces quatre classes n'était pas compatible avec les modèles démographiques de la formation du français au Québec si l'on admet que les colons ne parlaient à leurs enfants que les patois de leur région d'origine et, en particulier, que la transmission n'est pas de type « familial ». Au contraire, ces prononciations résultent soit de développements internes, soit du conformisme social à la norme parisienne ; exactement comme on l'observe dans la formation des français régionaux en France.

J'ai montré qu'il n'y avait absolument aucune raison d'accepter l'hypothèse de « loyauté linguistique des mères » qui sous-tend l'analyse statistique de Barbaud – indépendamment de la justesse intrinsèque de cette analyse. Ce n'est que par l'observation des données linguistiques que l'on peut déterminer s'il y a eu ou non loyauté linguistique dans une situation déterminée.

Enfin, j'ai montré qu'il n'y avait aucune raison empirique permettant de croire qu'il y ait eu deux phases dans la formation du français au Québec, une première phase d'assimilation et d'uniformisation conforme au modèle micro-démographique suivie d'une seconde phase d'assimilation à la norme parisienne.

Le débat entourant la formation du français au Québec ne pourra aboutir qu'avec l'examen de faits linguistiques spécifiques.

Références

AUB-BÜSCHER, G. 1962. *Le parler rural de Ranrupt (Bas-Rhin)*, Paris, Klincksieck.

BARBAUD, Ph. 1984. *Le choc des patois en Nouvelle-France. Essai sur l'histoire de la francisation au Canada*, Sillery, Presses de l'Université du Québec.

BARBEAU, A., et É. RODHE. 1930. *Dictionnaire phonétique de la langue française*, Stockholm, Norstedt.

BAUDOUIN, A. 1887. *Glossaire du patois de la Forêt de Clairvaux*, Troyes.

BLOCH, O. 1921. *La pénétration du français dans les parlers des Vosges méridionales*, Paris, Champion.

BONNAUD, P. 1973. *L'auvergnat et le français régional*, Clermont-Ferrand, Annales du Centre régional de recherche et de documentation pédagogique.

BOURCELOT, H. 1966- . *Atlas linguistique et ethnographique de la Champagne et de la Brie*, Paris, CNRS.

BRASSEUR, P. 1980- . *Atlas linguistique et ethnologique normand*, Paris, CNRS.

CARAYOL, M. 1977. *Le français parlé à la Réunion. Phonétique et phonologie*, Paris, Champion.

CHAURAND, J. 1985. « Les français régionaux », dans G. ANTOINE et R. MARTIN (dir.), *Histoire de la langue française, 1880–1914*, Paris, CNRS.

CHAUVEAU, J.-P. 1977. « Mots dialectaux qualifiés de « vrais mots ». À propos du français régional dans l'Ouest (Nantais – Maine – Anjou) », *Travaux de linguistique et de littérature*, 15 (1): 105–118.

CHAUVEAU, J.-P. 1984. *Le gallo : une présentation*, Studi 26 et 27, Brest, Université de Bretagne occidentale.

CHAUVEAU, J.-P. et Th. LAVOIE. 1993. « À propos des origines dialectales du lexique québécois », *Revue de linguistique romane*, 57: 373-420.

CLAPIN, S. 1894. *Dictionnaire canadien-français*, Montréal, Beauchemin et fils.

COCHET, E. 1933. *Le patois de Gondecourt*, Paris, Droz.

DAGENAIS, L. 1986. « Les sources historiques des diphtongues dans les dialectes d'oïl : de la parenté linguistique », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 5: (4) 63–128.

DAGENAIS, L. 1988. « Amorce de la neutralisation des *o* à la finale absolue et produit de la monophtongaison d'*(e)au* », dans S. EMBLETON (dir.), *Fourteenth LACUS Forum*, Lake Bluff, Ill., Linguistic Association of Canada and the United States.

DAGENAIS, L. 1991. « De la phonologie du français vers 1700 : les systèmes vocaliques de Hindret (1687, 1696) et de Vaudelin (1713, 1715) », *La Linguistique*, 27 (2): 75–89.

DAUZAT, A. 1906. *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans*, Paris, Champion.

DAUZAT, A. 1943. *Les patois*, 12e éd., Paris, Delagrave.

DAVAU, M. 1979. *Le vieux parler tourangeau*, Tours, C.L.D.

DIONNE, N.-E. 1909. *Le parler populaire des Canadiens français*, Québec, Laflamme et Proulx.

DIOT, A. 1930–1932. *Le patois briard*, Provins, Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins.

DOTTIN, G., et J. LANGOUËT. 1901. *Glossaire du parler de Pléchâtel (Ille-et-Vilaine)*, Rennes.

DUBUISSON, P. 1971- . *Atlas linguistique et ethnographique du Centre*, Paris, CNRS.

DUCLOS, C.P. 1830. « Remarques sur la grammaire générale de Port-Royal », dans A. ARNAULD et C. LANCELOT, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Auguste Delalain (édition originale avec les remarques de Duclos, Paris, Prault fils l'Aîné, 1754).

DULONG, G., et G. BERGERON. 1980. *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada*, 10 vol., Québec, ministère des Communications.

DUMAIS, J. 1905. *Parlons français*, Montréal, chez l'auteur.

DUMAS, D. 1981. « Structure de la diphtongaison québécoise », *La Revue canadienne de linguistique*, 26: 1–61.

DUNN, O. 1880. *Glossaire franco-canadien*, Québec, A. Côté.

DURAND, M. 1936. *Le genre grammatical en français parlé à Paris et dans la région parisienne*, Paris, Bibliothèque du français moderne.

FABVRE, B. 1970. *Racines montagnaises compilées à Tadoussac avant 1695*, (texte édité par L. ANGERS et G. MCNULTY), Québec, Université Laval, Centre d'études nordiques.

FONDET, C. 1980. *Dialectologie de l'Essonne et de ses environs immédiats*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, et Paris, Champion.

FOUCHÉ, P. 1969. *Phonétique historique du français*, vol. 2: *Les voyelles*, 2e éd., Paris, Klincksieck.

FRANCARD, M. 1990. « Fragments du discours épilinguistique sur la diglossie franco-wallonne », *Présence francophone*, 37: 67–79.

GATTEL, C.-M. 1819. *Dictionnaire universel de la langue française*, Lyon, Buynand, née Bruyset.

GEDDES, J. JR. 1908. *Study of an Acadian-French dialect*, Halle, Niemeyer.

GENDRON, J.-D. 1970. «Origine de quelques traits de prononciation du parler populaire franco-québécois», dans *Phonétique et linguistique romanes: mélanges offerts à M. Georges Straka*, t. 1, Lyon et Strasbourg, Société de linguistique romane.

GLATIGNY, M. 1989. «Norme et usage dans le français du XVIe siècle», dans P. SWIGGERS et W. VAN HOECKE (dir.), *La langue française au XVIe siècle: usage, enseignement et approches descriptives*, Louvain, Leuven University Press et Peeters.

GOSSEN, C.-T. 1957. «Die Einheit der französischen Schrifsprache im 15. und 16. Jahrhundert», *Zeitschrift für Romanische Philologie*, 73: 427–459.

GPFC. 1930. *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale.

GUEUNIER, N., É. GENOUVRIER et A. KHOMSI. 1978. *Les français devant la norme*, Paris, Champion.

GWEGEN, J. 1975. *La langue bretonne face à ses oppresseurs*, Quimper, Nature et Bretagne.

HASSELROT, B. 1937. *Étude sur les dialectes d'Ollon et du district d'Aigle (Vaud)*, Uppsala, Lundequistska, et Paris, Droz.

HATZFELD, A., et A. DARMESTETER. 1890–1900. *Dictionnaire général de la langue française*, Paris, Delagrave.

HULL, A. 1968. «The origins of the New World French phonology», *Word*, 24: 225–269.

HULL, A. 1974. «Evidence for the original unity of North American French dialects», *Revue de Louisiane*, 3: 59–70.

JUNEAU, M. 1972a. *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

JUNEAU, M. 1972b. «Un inventaire de biens québécois de la fin du XVIIIe siècle», *Travaux de linguistique et de littérature*, 10 (1): 179–223.

KRISTOL, A.M. 1989. «Le début du rayonnement parisien et l'unité du français au Moyen Âge: le témoignage des manuels d'enseignement du français écrits en Angleterre entre le XIIIe et le début du XVe siècle», *Revue de linguistique ~~les langues~~ romanes*, 53: 335–367.

LANDRY, F. 1985. «Étude synchronique des voyelles nasales dans le parler de Pubnico-Ouest», mémoire de M.A., Université de Montréal.

LANOUE, O. DE. 1596. *Dictionnaire des rimes françoises*, Genève, Les héritiers d'Eustache Vignon.

LA TOUCHE, P. DE. 1696. *L'Art de bien parler françois*, Amsterdam, (réimpr.: Genève, Slatkine Reprints, 1973).

LAVOIE, T., G. BERGERON et M. CÔTÉ. 1985. *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*, 5 vol. Québec, ministère des Communications.

LEPELLEY, R. 1974. *Le parler normand du Val de Saire (Manche)*, Caen, Musée de Normandie.

LITTRÉ, É. 1863–1873. *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette.

LOCKE, W. 1949. *Pronunciation of the French spoken at Brunswick, Maine*, Publication of the American dialect Society, 12.

MARTIN, E. 1934. *Le français des Canadiens est-il un patois?*, Québec, Ateliers de l'Action catholique.

MARTINET, A. 1971. *La prononciation du français contemporain*, 2e éd., Genève, Droz (1re éd.: 1945).

MARTINET, A., et H. WALTER. 1973. *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*, Paris, France Expansion.

MASSIGNON, G., et B. HORIOT. 1971- . *Atlas linguistique et ethnographique de l'Ouest (Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois)*, Paris, CNRS.

MAUPAS, Ch. DE. 1625. *Grammaire et syntaxe françoise*, Rouen, I. Cailloue.

MAURAND, G. 1981. «Situation linguistique d'une famille en domaine occitan», *International Journal of the Sociology of Language*, 29: 99–119.

MC LAUGHLIN, A. 1986. «Les emprunts à l'anglais et la phonologie des voyelles hautes en français montréalais», *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 5 (4): 179–214.

MC LAUGHLIN, A. 1989. «Une analyse synchronique et historique de la distribution des voyelles hautes en français québécois», thèse de doctorat, Université de Montréal.

MICHAELIS, H., et P. PASSY. 1897. *Dictionnaire phonétique de la langue française*, Hanover et Berlin, Meyer.

MOREUX, B. 1989. «Français des villes et français des champs au Béarn: où est la spécificité régionale?», dans H. CHARPENTIER (dir.), *Villes en Gascogne*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux.

MORGAN, R. JR. 1975. *The regional French of County Beauce, Québec*, La Haye, Mouton.

MORIN, Y.-Ch. 1989. «Changes in the French vocalic system in the 19th century», dans M.E.H. SCHOUTEN et P.Th. VAN REENEN (dir.), *New methods in dialectology*, Dordrecht, Foris.

MORIN, Y.-Ch. 1990. «Vowel lengthening and monophthongization in the history of French», manuscrit, Université de Montréal.

MORIN, Y.-Ch., M.-C. Langlois et M.-È. VARIN. 1990. «Tensing of word-final [ɔ] to [o] in French: the phonologization of a morphological rule», *Romance Philology*, 43: 507–528.

MORIN, Y.-Ch., et M. OUELLET. 1991. «Les [ɛ] longs devant [s] en français: sources historiques et évolution», *Revue québécoise de linguistique*, 20 (2): 11–33, et liste d'errata dans 21 (1): 195.

NIEDEREHE, H.-J. 1987. «La situation linguistique de la France à l'aube de la colonisation», dans H.-J. NIEDEREHE et L. WOLF (dir.).

NIEDEREHE, H.-J., et L. WOLF (dir.). 1987. *Français du Canada – Français de France*, Actes du Colloque de Trèves, Tübingen, Niemeyer.

PATRY, R. 1986. «Le traitement de la durée vocalique dans l'évolution des emprunts lexicaux à l'anglais en français québécois historique», *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 5 (4): 145–177.

PELETIER DU MANS, J. 1550. *Dialogue de l'orthografe et prononciacion françoise*, Poitiers, Marnef.

PELETIER DU MANS, J. 1555. *L'amour des amours. Vers liriques*, Lyon, Jean de Tournes.

POIRIER, C. 1987. «Le français «régional», méthodologies et terminologie», dans H.-J. NIEDEREHE et L. WOLF (dir.).

POUGNARD, G. 1952. *Le parler «franco-provençal» d'Aiript*, La Rochelle, chez l'auteur.

POULIN, N. 1973. *Oral and nasal vowel diphthongization of a New England French dialect*, Bruxelles, AIMAV, et Paris, Didier.

RABIET, abbé. 1887–1888–1889–1891. «Le patois de Bourberain», *Revue des patois gallo-romans*, 1: 241–255; 2: 48–53, 181–186, 257–269; 3: 27–47, 88–102, 161–185, 142–169; et 4: 35–39.

RESTAUD, P. 1775. «Préface, ou Remarques sur l'orthographe en général, et sur ses différentes parties», dans CH. LE ROY, *Traité de l'orthographe françoise*, Poitiers, Felix Faulcon.

RICHELET, P. 1680. *Dictionnaire françois*, 2 vol., Genève, Jean Herman Widerghold, (réimpr.: Genève, Slatkine Reprints, 1970).

RIVARD, A. 1914. *Études sur les parlers de France au Canada*, Québec, Garneau.

RIVARD, A. 1928. *Manuel de la parole*, Québec, Garneau (1re éd.: 1901).

ROCHE, J.B. 1777. *Sur l'orthographe françoise et autres objets analogues*, Nantes, Veuve Brun.

RYAN, R. 1981. *Une analyse phonologique d'un parler acadien de la Nouvelle-Écosse (région de la baie Sainte-Marie)*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.

SÉGUY, J. 1978. *Le français parlé à Toulouse*, Toulouse, Privat (1re éd.: 1950).

SHIPMAN, G.R. 1953. *The vowel phonemes of Meigret*, Monograph Series on Languages and Linguistics, 3, Washington, D.C., Georgetown University Press.

SIMONI-AUREMBOU, M.-R. 1973- . *Atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France et de l'Orléanais*, Paris, CNRS.

SOLTESZ, J. 1970. «Les parlers de Berthier-Sorel, étude linguistique, aperçus ethnographiques», thèse de doctorat, Université Laval.

SPENCE, N.C.W. 1960. *A glossary of Jersey-French*, Oxford, Blackwell.

SVENSON, L.-O. 1959. *Les parlers du Marais Vendéen*, Göteborg, Elanders.

TERRACHER, L. 1914. *Études de géographie linguistique: les aires morphologiques dans les parlers populaires du nord-ouest de l'Angoumois*, Paris, Champion.

THUROT, C. 1881–1883. *De la prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle, d'après le témoignage des grammairiens*, 3 vol., Paris, Imprimerie nationale, (réimpr.: Genève, Slatkine Reprints, 1966).

VALDMAN, A. 1980. «L'Acadie dans la francophonie nord-américaine», *Revue de l'Association de linguistique des Provinces atlantiques*, 2: 3–18.

VAN DEN BUSSCHE, H. 1984. «L'ouverture de la voyelle /e/ issue de /e/ roman entravé (ē, ĭ latins) en ancien français. Essai de datation et de localisation», *Folia Linguistica Historica*, 5: 41–90.

VAN HOECKE, W. 1987. «Changements linguistiques et historiographie. Réflexions sur les processus linguistiques dans les Pays-Bas français», dans P. RION (dir.), *Histoire sans paroles, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, 13 (3–4): 61–88.

VINCENZ, A. DE. 1974. *Disparition et survivance du franco-provençal, étudiées dans le lexique rural de La Combe de Lancey (Isère)*, Tübingen, Niemeyer.

WALTER, H. 1982. *Enquête phonologique et variétés régionales du français*, Paris, Presses universitaires de France.